



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



RINATU FRASSATI

L'énigme Beatrice

P6

ENTREPRISE

*Callysthé,
la Corse
dans une tasse*

P6



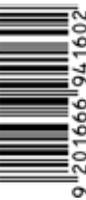
ATHLÉTISME

*Michel
Huertas,
interview*

P20



1,60€



ÉDITOS P3 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Du droit à la séduction

Des mots en attendant les actes. Emmanuel Macron a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes «grande cause du quinquennat» tout en ajoutant qu'il ne voulait pas que «chaque rapport homme-femme soit suspect de domination, comme interdit». J'acquiesce!

Je ne remets pas en cause cette parole libérée et surtout courageuse puisque nombreuses sont celles contraintes à rester dans l'ombre pour éviter insultes et menaces.

Pourtant, le malaise s'imisce de plus en plus dans certaines discussions hommes-femmes.

Une tension perceptible due à ce quotidien de dénonciations qui fait le seul bonheur de cette fange mauvaise juriste, commentatrice qui donne son avis, propage des rumeurs ou condamne. Aucune hiérarchisation entre faits innombrables et paroles ou gestes résultant d'un machisme lourdingue et stupide, d'une pseudo-virilité permettant comportements et mots, certes répréhensibles et punissables, mais très loin du viol.

La mécanique bien huilée de ces nouveaux spécialistes de la cause des femmes n'a qu'un seul but: condamner à perpétuité avant que la seule Justice s'exprime sur les faits reprochés. Le «#dénonce» plus fort que la présomption d'innocence et parfois tremplin pour exprimer androphobie et autres aversions enfouies.

Tout ceci modifie les relations hommes-femmes. La parole souvent complice se fait plus tenue parce qu'une nouvelle appréhension saisit les hommes. Celle du jeu de mots de trop, de l'écrit qui pourrait prêter à confusion, du geste mal interprété qui les enverrait à l'abattoir.

«La France ne doit plus être un de ces pays où les femmes ont peur» a déclaré le Président de la République. Rien à redire mais gardons-nous de mettre fin aux séductions physiques et intellectuelles quand elles sont partagées, dénuées de toute violence ou contrainte, parce qu'elles marquent nos différences et mettent en exergue nos ressemblances. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Per a salvezza di a lingua

Si sò mossi, l'astr'eri, i militanti di u Cullettivu «Parlemu Corsu!». Torna una volta sò falati in carrughju per fà sente a so voce à prò di a difesa di a lingua corsa. Micheli Leccia è a so squadra, sempre cusi dinamichi, si sò ritrovi in Bastia. Anu distribuitu à a ghjente unepochi di stampini cù duie chjame indirizzate à i futuri eletti di a cullettività unica è à u Statu. Di core è di stintu, u presidente di u Cullettivu «Parlemu Corsu!» hà fattu valè «e pretese d'un populu», quelle «d'uttene a cuufficialità, di dà assai mezi per uttimizà a cartula di a lingua in qualità di signature è di messa in ballu», cù a primura di «batte si per fà ch'ellu sia ubligatoriu u corsu à a scola», ciò chì, per Micheli Leccia, «ùn dumanda micca una riforma di a cùstituzione». Per u presidente di Cullettivu «Parlemu Corsu!», ci vole dinò à assicurassi chì u Statu rispettessi i so ingaggiamenti per l'educazione ind'u quadru di u Pianu 2020, vale à di tutte e scole materne bislingue è ghjunghje à 40 percentu d'abilitati ind'u secundariu...». «A creazione di scole immersive sperimentale pubbliche face parte di i prugetti ch'ellu ci vole à sviluppà, ingaggiendu un raportu di forza cù u Statu s'ellu nega e nostre rivendicazione». «S'ella hè acquista a cuufficialità deve traduce si da un sistema immersivu totale à a scola primaria è una furmazione ubligatoria ind'è tutte l'imprese isulane». Tandù, s'aspetta di u Guvernu «ch'ellu tenessi i so ingaggiamenti, ch'ellu si dessi i mezi di tuccà i so scopi per l'educazione in quantu à l'appiegazione di u Pianu 2020, ch'ellu ùn dessi falzi argumenti ghjuridichi per impedi a prugessione di u corsu ind'a sucetà, lascendu ricutà per cursufunia, deliberazione in corsu ind'e cullettività, a cundizionalità di l'aiuti à l'imprese...» cusi hà dettu Micheli Leccia. Hà ancu messu in lume a necessità chì u Statu pigliessi in contu una brama pupulare, à sapè uttene i mezi di fà di a sucetà corsa una sucetà bislingua ind'u quadru d'una cuufficialità... cù un veru cuntenuutu». Secondu u presidente di u Cullettivu «Parlemu Corsu!» «questa vulintà chì hè spartuta di modu largu ind'e mobulizzazione è ind'i voti di u populu deve esse infine saziata per a salvezza di a nostra lingua». Evviva! ■

A MODUNOSTRU
A MODUNOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président †

*Société locataire-gérante des titres et marques -

Principaux associés: PA, PG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR

• Fondateur Louis Rioni •



Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

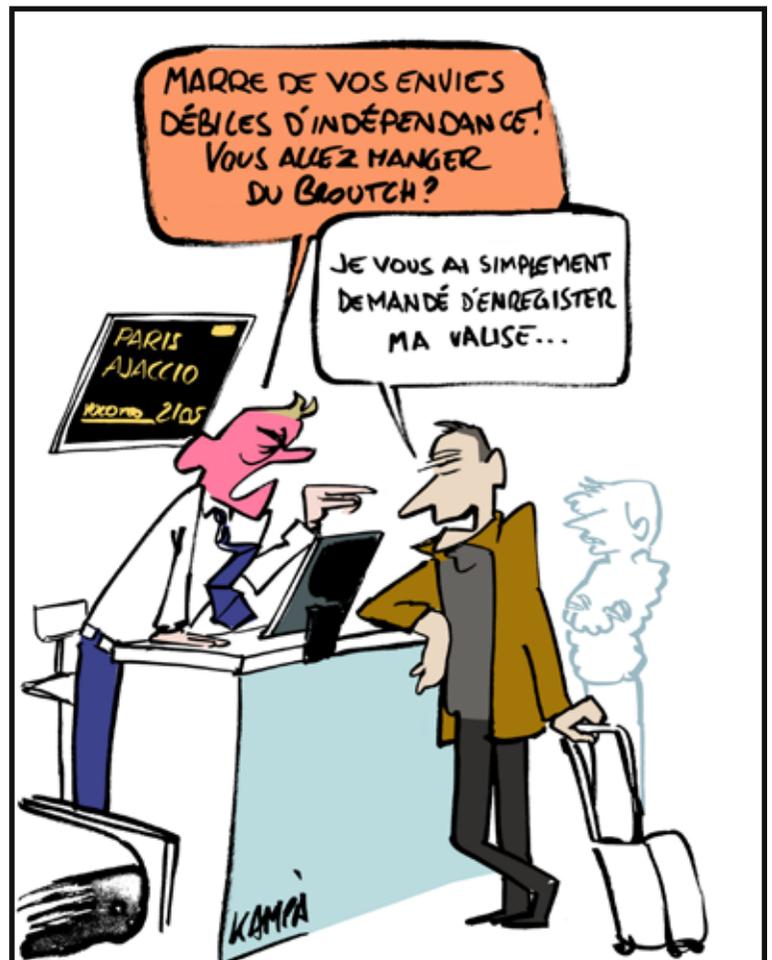
Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica





Callysthé met la Corse au cœur d'une tasse

Un séjour de 6 mois en Angleterre, une compagne qui l'initie aux différentes sortes de thé et une envie d'entreprendre sur son île, il n'en fallait pas moins à Anthony Lebrun pour imaginer la première marque de thés et infusions aux plantes corses. Et faire le pari d'implanter un nouveau produit sans caféine sur le marché des boissons chaudes à l'heure où les brûleries se multiplient sur l'île.

Avec un BTS en management des unités commerciales à l'IMF de Borgo et 7 ans passés dans le secteur de la vente au sein d'une grande société bastiaise de matériel électrique, Anthony Lebrun ne se prédestinait pas au milieu de la gastronomie, encore moins à celui du thé. Mais une envie d'ailleurs, commune à bon nombre d'insulaire, un goût pour le challenge et une curiosité pour l'esthétisme et les nouvelles tendances le poussent à tout quitter pour partir vers de nouveaux horizons. De l'Angleterre où il travaille pendant plusieurs mois dans une épicerie fine française, il retient l'excentricité britannique, le mélange des cultures et le dynamisme incessant d'une nation où tout est possible. Avant de revenir avec une idée en tête, devenir son propre patron et créer un produit à l'esprit insulaire exportable au-delà des frontières. « Mon amie de l'époque buvait beaucoup de thé et j'étais intrigué par le marketing existant derrière ces emballages colorés, la diversité dans les mélanges, les goûts. J'ai commencé à m'intéresser aux marques existantes sur le marché et me suis pris de passion pour ce secteur. » À force de dégustations et d'échanges, ils imaginent au cours de l'été 2015 la première marque alliant une base de thé aux plantes corses, Callysthé, un jeu de mots tout trouvé qui signe le début de l'aventure pour Anthony alors tout juste âgé de 27 ans. Pendant plus d'une année, il effectue une série de recherches et de tests pour mener à bien ce projet. Entouré d'une consultante en communication et de deux herboristes, l'une en Corse l'autre à Valence, il conçoit tout, des recettes au packaging final en passant par le réaménagement d'une partie de la maison familiale en laboratoire de production. Au total, 5 mélanges voient le jour, à base de Rooibos, une plante singulière cultivée dans les reliefs escarpés des montagnes sud-africaines dont on infuse les épines pour obtenir un breuvage rougeâtre aux notes boisées. Riche en antioxydants, faible en tanins et dépourvue de caféine, le « thé rouge » se marie agréablement à l'immortelle et à la rose, au myrte et au thym ou encore au fenouil et à la népita pour des mélanges parfumés à savourer chauds ou glacés. Soleil de Corse, Maquis, Soir d'Hiver, Détox, Réveil Vitaminé, chaque recette est le fruit d'une collaboration avec plusieurs cueilleurs et petits producteurs qui récoltent les plantes fraîches, ensuite



Le Rooibos, une plante aux propriétés incroyables

Boisson nationale de l'Afrique du Sud, les scientifiques ne cessent de lui découvrir de nouvelles vertus en plus de celles anti-cancer, anti-spasmodiques et digestives qui font sa renommée dans le monde. Consommée chaude ou froide, l'infusion de Rooibos est dépourvue de théine et possède une saveur ronde et boisée, lui conférant une douceur appréciable à tout âge. ■

LE MARCHÉ DU THÉ

Deuxième boisson la plus consommée dans le monde après l'eau, le thé a vu sa consommation tripler en France ces vingt dernières années avec près de 60% des Français déclarant boire du thé régulièrement. Avec une production mondiale de plus de 4 millions de tonnes et un chiffre d'affaire annuel dépassant les 25 milliards d'euros, le marché s'est vu dynamiser par un rajeunissement des codes qui valorisent les propriétés médicinales, le côté naturel et authentique des mélanges ou les packagings colorés et originaux. ■ Sources : France Info/Planetoscope

séchées, coupées et mélangées à la main dans le laboratoire de Biguglia où a lieu la totalité de la production. Un procédé fastidieux, permettant une traçabilité continue des ingrédients qu'Anthony source en majeure partie en Corse «*En dehors de la base commune des mélanges, j'aimerais pouvoir assurer un provisionnement de plantes 100% insulaires. Les cédrats confits viennent de chez Mattei, le myrte et la nepita de Stéphane Rogliano, l'immortelle de Pierre-Paul Nicolai et François Maestratti. Pour l'instant, la contrainte de la quantité et de la régularité dans les livraisons m'oblige à faire appel à d'autres producteurs en France, en Allemagne ou en Turquie. La provenance est un des critères majeurs à la création des mélanges. Plus de 90% des produits utilisés proviennent de l'agriculture biologique. Il y a un vrai travail de recherche et de nombreuses séances de dégustation avant chaque sélection de matière première.*»

Un souci du détail qui semble porter ses fruits puisque la marque lancée fin 2016 compte déjà plus de 90 points de vente en Corse, majoritairement des épicerie fines et magasins spécialisés ainsi que quelques restaurants et hôtels. «*Pour les restaurateurs, c'est un produit local qui vient compléter la gamme de boissons chaudes existantes et offre une alternative pour les clients recherchant une boisson sans caféine. En été, les mélanges s'infusent aussi à froid pour des thés glacés faits maison aux parfums différents de ceux trouvés habituellement dans le commerce. Le Détox à la nepita se marie très bien avec des fraises et de la menthe fraîche. C'est joli, facile à préparer et rafraîchissant pour un coût de revient intéressant pour l'établissement.*»

Pour Noël, la marque sort un mélange mêlant la clémentine corse aux fèves de cacao et aux épices, vendu exclusivement sur l'île. Une édition limitée à 1700 boîtes et un nouveau pari pour Anthony Lebrun qui souhaite dynamiser l'offre avec plus de mélanges saisonniers. «*La première année était une année test, j'ai eu la chance d'avoir beaucoup de professionnels qui ont joué le jeu en s'appropriant le produit dès le départ. Il y a un gros travail de terrain et de communication à travers le web et les réseaux sociaux. C'est un vecteur non négligeable qui a permis de faire les connaître les produits sur l'île et en dehors. Aujourd'hui, les produits Callysthé sont vendus à Paris, Nantes, Toulouse ainsi qu'au Luxembourg et en Belgique. La mayonnaise a vite pris, et le bouche-à-oreille continue de faire le reste. Ce n'est pas de tout repos, il faut savoir se renouveler, rester constant dans la qualité et être présent en permanence sur le terrain.*»

Dès 2018, de nouveaux formats et une gamme de thés verts & thés noirs aromatisés viendront étoffer la marque avec pour objectif de viser une première embauche à partir du second semestre 2018 : «*Le travail est énorme pour une seule personne, j'espère pouvoir agrandir l'équipe rapidement avec une personne pour me seconder dans l'assemblage des produits et une partie du développement commercial.*» Comme le disent les Anglais, «*la vie est trop courte pour boire un mauvais thé*». Et Callysthé fait le pari de réunir néophytes et amateurs autour d'une tasse aux arômes corses. ■ CN

Infos & points de vente sur www.callysthe.com



Une énigme nommée *Beatrice*

Après *Les Exilés en 2015*, le réalisateur Rinatu Frassati était à Calvi en novembre pour le tournage de son deuxième moyen-métrage, *Beatrice*. Il y sera question de cinéma, d'un hôtel et d'un piano... Et de secrets.

Une soirée de novembre pas tout à fait comme les autres, dans une salle de l'hôtel La Signoria, à Calvi. Il n'est pas question pour l'heure de plat gastronomique mais plutôt de plateau. Celui sur lequel des techniciens s'affairent, préparant l'ambiance d'une nuit de pleine lune. Un comédien prend place. Dans une pièce voisine, Rinatu Frassati, les yeux rivés sur son moniteur de contrôle, veille à ce que tout soit parfait. Silence dans la salle, moteur, action, ça tourne! Après *Les Exilés*, fiction historique évoquant une rencontre entre Napoléon et Pasquale Paoli qui avait reçu un excellent accueil à sa sortie en 2015, le réalisateur revient avec un nouveau moyen-métrage, *Beatrice*. Un mélodrame mettant en scène une jeune réalisatrice qui, pour les besoins d'un film, cherche à s'imprégner de la vie d'une actrice italienne des années 1950 mystérieusement décédée. Ce qui la conduit à l'hôtel où l'actrice résidait le plus souvent. Là, elle fait la connaissance d'un pianiste et... Et le réalisateur ne veut rien dévoiler de plus sur l'intrigue, préférant plutôt parler des motivations de ce nouvel opus. «*Je voulais travailler un autre genre après Les Exilés qui a demandé beaucoup de documentation, très compliqué à écrire pour conserver les dialogues de l'époque, dit-il. Ce film-là est beaucoup plus intime et plus en rapport avec ma cinéphilie. J'avais écrit son scénario quand j'étais au lycée et il est donc resté très longtemps dans les tiroirs. Puis, grâce au bon succès de mon précédent moyen-métrage, je me suis dit: c'est maintenant ou jamais. J'ai donc retravaillé le scénario, j'espère maintenant en faire un beau rendu, un bel objet avec une belle image.*»

Dans *Beatrice*, le réalisateur balanin mêle son île natale et l'Italie où se trouve une partie de sa vie professionnelle. Un contexte méditerranéen cher à ses yeux: «*Quand on réalise un film, il y a toujours une part de la vie du réalisateur qui*



RINATU FRASSATI

a « plongé » dans le cinéma lorsqu'il était « tout petit » et s'est fixé depuis lors l'objectif de réaliser des films. Après l'obtention du baccalauréat, il part donc à Paris se former à l'Ecole supérieure des études cinématographiques (Esec) afin de devenir assistant-réalisateur. Son diplôme obtenu, il enchaîne diverses expériences sur des tournages de courts et longs-métrages, téléfilms, documentaires, publicités et clips vidéo, tout en préparant un Master universitaire de recherche cinématographique, sous la direction de Jean-Loup Bourget et d'Alexis Blanchet, à l'Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle. Il travaillera à plusieurs reprises sur des productions françaises et internationales, en France et en Italie, en langues française, anglaise et italienne. Mais l'idée de faire ses propres films ne l'a bien évidemment pas quitté. Simplement, lui qui a toujours admiré les réalisateurs qui consacrent une partie de leur œuvre à leur ville ou leur région [Scorsese, Guédiguian, Ozu, Rosi] a voulu attendre « de trouver l'histoire qui me tenait le plus à cœur, qui provenait d'un besoin profond » et qui serait intimement liée à son île natale. Ce sera Les Exilés, « écrit avec la connaissance d'un héritage et dans l'espoir de lui donner un avenir », dont une partie du financement a été assurée grâce au crowdfunding.

Pour Beatrice, il s'est entouré d'Yves Agostini [chef opérateur], Herve Nervous Breakdown [décors], Pascal Giacomini [costumes], Frédéric Poggi et Tony Fallone Jr [musique]. Les rôles principaux sont tenus par Eugénie Derouand et Jean-Philippe Ricci. ■ PMP

« Un objet éloigné d'un contexte spatio-temporel précis »

est injectée dedans. Effectivement, mon amour pour la Corse et l'Italie m'a influencé dans l'écriture. Après, on le verra, c'est un scénario extrêmement libre et très éloigné d'une réalité personnelle. J'ai voulu faire de ce film un objet éloigné d'un contexte spatio-temporel précis. Mais il est sûr que mon rapport à la Méditerranée transparait dans mes films». Si cette nouvelle œuvre n'a rien de commun avec la précédente, on trouve cela dit quelques similitudes dans la construction et notamment dans ce fait de jouer avec le temps et les lieux. « Il y a toujours cette dimension un peu onirique, que j'affectionne beaucoup. Il y a aussi le format, qui aide beaucoup. Avec le moyen-métrage, on peut s'amuser à mettre en place des choses qui sont de l'ordre de l'étrangeté, du fantastique et créer des récits irréalistes. » Autre point commun, une partie de la distribution. En effet, dans cette nouvelle aventure on retrouve Jean-Philippe Ricci et Jérémy Alberti qui campaient respectivement Pasquale Paoli et Napoléon dans Les Exilés. Et qui, tout comme le réalisateur, entretiennent le mystère sur le film et ses protagonistes. « La question sur mon personnage est celle que je redoutais, lâche Jean-Philippe Ricci pendant un raccord de maquillage. C'est un secret ! Vous saurez juste qu'il est pianiste et qu'il rencontre l'héroïne ». En revanche, l'acteur évoque plus volontiers cette nouvelle collaboration avec le réalisateur insulaire : « Je suis évidemment très heureux de repartir avec Rinatu. C'est quelqu'un de très brillant, il sait ce qu'il veut, et nous avons les mêmes envies dans le cinéma. Quand j'ai lu le scénario de Beatrice, je suis tombé amoureux tout de suite du personnage. Par rapport aux Exilés c'est un autre défi. » Le film sortira en 2018. D'ici là, l'énigme de Beatrice restera entière. ■ Pierre PASQUALINI.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

LA CC CALVI-BALAGNE LEADER SUR LES MÉGOTS

Lors de la Semaine européenne de la réduction des déchets, la Communauté de communes Calvi-Balagne a notamment présenté son initiative pour la collecte des mégots de cigarette, qu'elle espère voir s'étendre à toute l'île.

Du 18 au 26 novembre dernier s'est déroulée la Semaine dont l'objectif est de sensibiliser la population sur la nécessité de réduire la quantité de déchets générée, aussi bien à la maison, sur son lieu de travail ou à l'école. Avec près de 12 000 actions mises en place dans les pays partenaires, cette semaine est le moment fort d'un travail mené au quotidien par les pouvoirs publics et les associations pour réduire nos déchets. La Corse, avec 180 000 tonnes de déchets enfouies chaque année, est une nouvelle fois sur le point de déborder et alors que les centres d'enfouissement du Viggianellu et de Prunelli viennent de voir une augmentation de leur capacité accordée par dérogation, les collectivités locales tentent de trouver de nouvelles méthodes pour inciter la population à trier et recycler.

La communauté de communes de Calvi-Balagne a pris ce sujet à bras-le-corps, par le biais d'interventions dans les supermarchés du territoire ou par la distribution de composteurs individuels, comme par des actions de terrain, avec le nettoyage du site de Sainte Restitude par des bénévoles.

Mais la Semaine européenne de la réduction des déchets est aussi l'occasion de toucher des publics plus ciblés. Avec également une collecte de cartouches de chasse et de douilles qui s'est effectué dans les stands de tir, au point de rendez-vous de l'association des chasseurs du territoire. Ou encore la collecte de radiographies médicales au centre hospitalier de Calvi-Balagne.

D'autres actions ont pour vocation de développer le tri dans les communes de l'intérieur en les dotant de moyens. Ainsi la commune de Monte Maio a présenté son composteur collectif mis en place depuis un mois. Un dispositif qui, outre l'aspect écologique, revêt aussi un aspect social comme l'explique Muriel, une habitante de la commune : « c'est une bonne chose pour le village. On se rend compte que les gens se retrouvent et partent ensemble vers le composteur. Cela crée un effet de masse et une ritualisation du tri ».

Mais la grande nouveauté pour la communauté de communes de Calvi-Balagne c'est la récolte des mégots de cigarettes. Chaque année en France on dénombre 30 milliards de mégots jetés. Si jusqu'à présent on ne savait pas comment endiguer ce fléau, aujourd'hui la réponse nous vient de Bretagne où l'entreprise MÉGO récupère les cigarettes usagées, les dépollue dans ses usines et réutilise les filtres pour créer de nouveaux objets comme des cendriers, du mobilier urbain ou des palettes. Pour lancer cette campagne, la communauté de communes a déposé des cendriers dans quatre lieux fréquentés par les fumeurs. À savoir un bar, la zone fumeur de l'hôpital, celles du collège de Calvi et des bureaux de la communauté de commune. Une initiative ayant pour vocation de durer et de s'étendre comme l'explique le président de la communauté de communes, François-Marie Marchetti : « Notre but est de toucher tous les secteurs qui semblent avoir été oubliés par les opérations de sensibilisation et de collecte, c'était l'objectif de cette semaine et nous avons donc ciblé le milieu de la chasse, le milieu médical et les fumeurs. Pour les mégots, il fallait trouver le circuit, c'est fait grâce à cette usine. Maintenant, nous lançons cette phase de test et nous espérons qu'elle sera concluante et que d'autres communautés de communes et le Syvadec nous emboîteront le pas. » Car cette nouvelle collecte devra fédérer toute l'île pour être rentable. « Le principe de rentabilité d'une filière repose sur le volume, reprend le président. Si nous restons à l'échelle de la communauté de communes, le problème de rentabilité se posera. Aujourd'hui, nous voulons dire qu'il est possible de le faire. L'environnement est l'une de nos grandes priorités comme il est l'un des grands enjeux de notre région qui est soumise périodiquement aux crises des déchets. Nous voulons simplement être un maillon de la chaîne au service de l'environnement et contribuer à trouver des solutions viables ». ■ Pierre PASQUALINI



N° 01



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à NICE du 21 novembre 2017, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : " VGH "

FORME : Société à Responsabilité Limitée
SIÈGE SOCIAL : ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5 - 20620 Biguglia

OBJET : La société a pour objet : L'acquisition et la gestion de tous droits sociaux, prises de participation et d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; La conduite de la politique du groupe et contrôle des filiales ; La prestation de services, représentations, intermédiaires, publicité, gestion administrative ou comptable ; L'assistance en matière commerciale, technique, administrative et financière.

DURÉE : 99 années

EXERCICE SOCIAL : 31 Décembre

CAPITAL : 2.100 euros

GÉRANCE : Monsieur **Philippe GARCIA**, demeurant 8, Rue Tonduti de l'Escarène, 06000 Nice

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.
Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : **Sanfrancescu SAS**

FORME : Société par Actions Simplifiée
OBJET SOCIAL : L'ACQUISITION ET L'EXPLOITATION DE BOUTIQUES POUR LA COMMERCIALISATION D'OBJETS DE LUXE - DE DECORATION - DE PRET A PORTER DE LUXE - GALERIE DE TABLEAUX - EDITION D'ART- ANTIQUITÉS - EN BOUTIQUE, PAR INTERNET, ou toute autre mode de commercialisation, en détail ou en gros.

SIÈGE SOCIAL : Couvent Saint François [20232] Oletta - Haute-Corse

DURÉE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
CAPITAL : 2000 € constitué uniquement d'apports en numéraires,

PRÉSIDENTE : Madame **Candida, Indiana ROMERO**, demeurant Couvent Saint François [20232] Oletta - Haute-Corse, est nommée Présidente de la société pour une durée illimitée.

AGRÈMENT : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des associés présents ou représentés
IMMATRICULATION : Au R.C.S de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 03

KALLISTE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Mangiagatta
20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ZONZA du 31/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **KALLISTE**

Siège : Mangiagatta, 20144 Zonza

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Les prestations de conseils pour les affaires et autres conseils de gestion, Le coaching et la formation pour adultes ; L'animation et l'organisation de débats, séminaires et conférences ; Le négoce et la distribution par tous moyens, et notamment en e-commerce, de produits et équipements dans tous secteurs d'activité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame **Vanessa CENTRONI**, demeurant Mangiagatta, 20144 ZONZA.

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PARATA en date du 6 novembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION :

A PASSIONE DI MAMMONE,

SIÈGE SOCIAL : Chez Mr Antoine LEONI, Parata [20229]

OBJET : L'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de fonds de commerce de pâtisserie, l'achat et la vente sous toutes ses formes de produits alimentaires, et en générale de tous comestibles, en vente sur place ou à emporter.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.
PRÉSIDENT : **MARTINE, AURELIE PIAZZA** née LEONI, demeurant 7 rue Campanari, Bastia [Corse].

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 05

A FRASSITANA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : 5, Avenue Napoléon III,
Résidence le Préau, Bâtiment B,
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 9 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **A FRASSITANA**
Siège social : 5, Avenue Napoléon III, Résidence Le Préau, Bâtiment B, 20000 Ajaccio

Objet social : Acquisition d'un immeuble sis Avenue Maréchal Lyautey, Résidence Impériale, Bâtiment A2, 20090 AJACCIO, administration et exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. **Michaël, Jean-Dominique, Joseph PICCIOLI**, nom d'usage MARIANI, domicilié 5, Avenue Napoléon III, Résidence Le Préau, Bâtiment B, 20000 AJACCIO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **KT HOLDING**

Forme : SARL

Capital : 1.000,00 Euros

Siège social : Route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Taverny 20000 Ajaccio

Objet : La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E. français ou étrangers, créés ou à créer dont notamment la détention de participation dans des sociétés ayant pour objet la mise à disposition au public d'espaces de stockages et ce, par tous moyens.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Gérance : M. **CARON Emmanuel** demeurant 12, Rue Royer-Collard, 75005 PARIS

La **société sera immatriculée** au R.C.S d'AJACCIO.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** **DVJ Capital** : 100 euros. **Siège :** Hangard ZA de Tralavettu 20110 Propriano. **Objet :** Maçonnerie et prestations de services du bâtiment. **Durée :** 99 ans. **Président :** M. **DELGADO VIEIRA Jose Manuel** rue Jean Paul Pandolfi Immeuble Benetti 20110 Propriano. La **cession** des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. **RCS :** Ajaccio.

N° 08



Me Pierre-Dominique CERVETTI

Avocat au Barreau d'AJaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant assp en date du 17/11/2017 à AJACCIO [20000], il a été institué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE :

U TAVONU NEGRONI SARL

CAPITAL : 1000 euros correspondant à 100 parts sociales de numéraire intégralement libérées de leur valeur nominale

SIÈGE SOCIAL : 3 rue Pozzo di Borgo, 20000 Ajaccio

OBJET : Activité de restauration traditionnelle sur place et à emporter, snacking, bar, brasserie, glacier, crêperie ainsi que la livraison des produits de ces activités

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

GÉRANT : Mme **Christelle NEGRONI**, demeurant à AJACCIO [20090] Résidence Filippini, Chemin de Biancarello, Montée Saint-Jean

La **Société sera immatriculée** au RCS d'AJACCIO

La gérance,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile,

DÉNOMINATION : **PAJAE**

SIÈGE SOCIAL : Empire COWORK Pôle de Suartello 2, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

OBJET : La détention et la gestion d'un portefeuille de titres de sociétés et d'instruments financiers ; Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet ; La société peut notamment, constituer hypothèque ou toute autre sureté réelle sur les biens sociaux.

DURÉE : 99 années.

CAPITAL : 5050 euros.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 50 euros.
APPORTS EN NATURE : 5000 euros représentant la pleine propriété de 500 parts sociales dans le capital de la SARL LS MEDICAL, 814 359 410 R.C.S. SALON-DE-PROVENCE.

GERANCE : M. **Alain SIEGEL** demeurant 10 Jardin des chaumes, Avenue Paul Cézanne, 13880 Veloux.

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, agrément préalable dans les autres cas.

IMMATRICULATION : Au RCS d'AJaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/11/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** **ANTONETTI PALAZZINVEST** **Siège social :** LIEU-DIT PALAZZI, 20215 VENZOLASCA

Forme : SARL Unipersonnelle **Sigle :** **AP**

Nom commercial : **ANTONETTI PALAZZINVEST** **Capital :** 1000 € **Objet social :**

La gestion du patrimoine immobilier personnel de l'associé unique et de son épouse **Gérant :** mademoiselle **Anafs ANTONETTI**, Lieu-dit Scampurnaccia, 20213 QUERCIOLO **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du vingt et un novembre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GABRIELLI IMMO, **SIÈGE SOCIAL :** Résidence Barbicaja 1, Bat B, Route des Sanguinaires, AJACCIO [Corse]

OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers **DURÉE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

Montant des apports en numéraire : 250 euros

Montant des apports en nature : 250 euros **GERANCE :** Madame Angélique GABRIELLI, demeurant Résidence Barbicaja, Bâtiment B, Route des Sanguinaires, AJACCIO [Corse],

- Madame Josepha, Pascaline GABRIELLI, demeurant 4, Boulevard de Cimiez, Immeuble Le Majestic, NICE (Alpes Maritimes),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. **IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AJACCIO du 30/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile **Dénomination :** JSM HOLDING

Siège : Chez Boulangerie PAUL, Centre Commercial Grand Ajaccio, Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 17.000 euros, constitué d'apports en numéraire et en nature

Objet : L'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières ; La gestion uniquement des sociétés dont elle détient une participation et/ou un de ses membres assure la direction ;

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.

Gérance : MANCINI Jérôme, Michel, Pierre demeurant à AJACCIO, 6, rue Maréchal Ornano.

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément pour les cessions aux tiers.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO

La Gérance.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/11/2017, il a été constitué une SAS dénommée SUD MED CONSEIL - Siège social : A Vignarella, 20125 POGGILOLO - Capital : 100 € **Objet :** Conseil en gestion - **Président :** Bernard FRANCESCHETTI, a vignarella, 20125 POGGILOLO - **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à CORTE du 06/11/17, il a été constitué pour 99 ans une Société à Responsabilité Limitée dénommée GIULIANA au capital de 5000 euros, dont le siège social est 4, Avenue Xavier Luciani - 20250 CORTE, et ayant pour objet social l'achat, la vente, la location et l'échange de tous produits neufs ou d'occasion dans le domaine de la culture et les loisirs et notamment de jeux vidéo, logiciels informatiques, ainsi que de tous produits dérivés, accessoires et matériels s'y rapportant, et la réparation hardware software, montage de toutes configurations machines, la maintenance réseau, l'achat et la revente de matériels informatiques et accessoires. **Gérant :** M. Christophe VIORA, demeurant Immeuble Colombo, Bâtiment A, Route du Calvaire - 20250 CORTE. **Immatriculation** de la Société au RCS de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POGGIO-MEZZANA du 09/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : BERNARDINI TP **Siège social :** L'Avidanella, Levole Sotane, 20230 Poggio-Mezzana

Objet social :

Travaux publics ; Création et entretien d'espaces verts, publics ou boisés, travaux d'aménagement et vente de produits ornementaux, décoration extérieure, petite maçonnerie, paysagiste, démolition et création de réseaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Frédéric BERNARDINI, demeurant Hameau de Carbonaccia, 20230 Velone Orneto.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24 Novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : MARINI SAS

Capital social : 1000 Euros

Objet social : La location de véhicule à moteur avec ou sans chauffeur, qu'elle soit des motos, scooters ou tous autres véhicules à 2 roues. La vente d'accessoires, d'équipements, de pièces détachées de motos et scooters tant neuve que d'occasion. La vente et la revente de scooters ou motos. La photographie, prise de vue, laboratoire et toutes autres activités liées à la photographie.

Siège social : Maison Costa, Toga, Quartier Bertrand, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS **Président :** Monsieur Philippe, Jacques MARINI demeurant Maison Costa, Toga, Quartier Bertrand - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, élu pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 14/11/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** SCI LEO SIÈGE social : LIEU-DIT ABBATACCIA, 20111 CALCATOGGIO **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 100 € **Objet social :** PROPRIÉTÉ GESTION ET EXPLOITATION PAR BAIL LOCATION **Gérant :** Monsieur JEAN-MICHEL BERTOCCHI, LIEU-DIT ABBATACCIA, 20111 CALCATOGGIO **Cessions de parts sociales :** Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/11/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** SASU CHEZ MARC **Siège social :** Lieu-dit "Aya Piana", 20167 ALATA **Forme :** SASU **Capital :** 200 Euros **Objet social :** Commerce de détails : Fruits, Légumes, Épicerie, Vins, Fromages, Poissons. Commerce de détails ambulants : Fruits, Légumes, Épicerie, Vins, Fromages, Poissons. **Président :** Madame Christine ROUYER née LEFORT demeurant : Lieu-dit "Aya Piana", 20167 ALATA élu pour une durée indéterminée Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. **Cession** des actions soumise à agrément. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES DEUX RUISSEaux **Capital :** 100 euros.

Siège : Pietrapola les Bains, 20243 Isolaccio-di-Fiumorbo.

Objet : Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. GUIGUE Pierre Route de-Chisa, 20240 Ventiseri.

Cession libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.

RCS : Ajaccio.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 16 novembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

AUTO EXPRESS CORSE

SIÈGE SOCIAL : RN 197, STATION VITO, Face au Casino, Calvi [Corse]

OBJET : L'activité de station service,

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRÉSIDENT : Adrian POP, demeurant 92 Résidence Champeau, Calvi [Corse],

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

LES TERRASSES DE PORTO-VECCHIO

Avis est donné de la constitution suivant acte sous seings privés en date du 28 novembre 2017 pour une durée de 99 années, d'une SAS qui sera immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO, dont le siège social est à LECCI [20137], Les Villas Lieu Dit Mora Dell'Onda, dénommée LES TERRASSES DE PORTO-VECCHIO, à capital variable et au capital plancher de 100.000 euros, ayant notamment pour objet toutes activités liées à l'exploitation de résidence de tourisme, hébergement, spa, toutes prestations de services dans le domaine du tourisme, l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, part sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci.

Le fondateur a nommé :

- en qualité de président : la société CALLIES DEVELOPPEMENT, sise à LECCI [20137], Les Villas Lieu Dit Mora Dell'Onda, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 827 752 148 qui dispose de tous pouvoirs pour engager la société à l'égard des tiers, - en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

La société COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, sise à AJACCIO [20090], Forum du Vazzo - Zone Industrielle du Vazzo, Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. Les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/11/2017, il a été constitué une SASU dénommée :

100 PUR SANS

Nom commercial : 100 PUR SANS

Siège social : 6 bella vista 1, les résidences d'alzone, 20166 Porticcio

Capital : 500 € - **Objet :** Toutes activités d'agent commercial.

Président : M. FERRANDIS Christian Laurent, 6 bella vista 1, les résidences d'alzone, 20166 Porticcio

Transmission des actions : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 21/11/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale :** MK CONCEPT **Siège social :** Ancienne voie ferrée, lieu dit Vallicello, 20230 Santa Lucia Di Moriani **Forme :** SARL **Siège :** MKC **Capital :** 2000 € **Objet social :** re-facturation d'opérations commerciales **Gérance :** Monsieur MARC DUTTI, Ancienne Voie Ferrée, Lieu-dit Vallicello, 20230 Santa Lucia Di Moriani **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VENZOLASCA en date du 23 novembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JARDI-CONCEPT 2B, **SIÈGE SOCIAL :** 134 Marine de Venzolasca, VENZOLASCA (20215)

OBJET : Entretien espaces verts : débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte, création et entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, petits travaux de construction d'ouvrages paysagers (édification de murs, installations d'arrosage...) travail des sols, création de potagers, transport des végétaux, protection hivernale, entretien des espaces verts et arborés en hiver... et d'une manière générale tous travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ;

- Location de benne aux entreprises et aux particuliers.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.

PRÉSIDENT : CEDRIC MACIOSZCZYK, demeurant 134 Les Marines de Venzolasca, VENZOLASCA (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION DE LA SARL NEBBI'O

Suivant acte sous seing privé du 22 novembre 2017, il a été constituée une SARL dénommée : **SARL NEBBI'O**, au capital social de 1000 euros, siège social sis Résidence E Vigne - Lieu-dit Lumio, 20217 Oletta, dont l'objet est : Electricité industrielle ; Traitement des réseaux d'eau ; Etude et construction de piscines ; Vente de matériaux et de produits de piscine ; Fourniture et poses de pompes eaux usées et eaux douces ; Station de relevage ; Forages ; Vente produits et machines agricoles ; Vente de matériel pour travaux publics et bâtiments ; Vente de groupes électrogènes ; Energies vertes ; Gestion accès portails et portes automatiques ; Climatization et pompes à chaleur ; Fourniture et pose de matériel de sonorisation ; Location de matériel pour événementiel ; Location de petits engins de travaux publics et agricoles.

Durée : 99 ans,

Gérance : Mme Séverine DESCHAMPS demeurant Résidence E Vigne - Lieu-dit Lumio - 20217 Oletta

Immatriculation au RCS de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL



Albert PELLEGRI

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes

Supérieures Spécialisées

Spécialiste en Droit Fiscal,

Droit Commercial, Droit des Sociétés

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax 04.95.32.13.35

Mail : pellegri.albert@wanadoo.fr

BLACK SHEEP

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

Résidence Le Saint Barth

Les Collines - 20620 Biguglia

831 360 540 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 20 NOVEMBRE 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL BLACK SHEEP a décidé de transférer le siège social de la Résidence LE SAINT BARTH - LES COLLINES, 20620 BIGUGLIA au 1, Rue Saint ERASME, 20200 BASTIA à compter du 20/11/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SARL Société d'Installation de Plomberie et d'Air Conditionné (S.I.P.A.C)

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 €

* Ancien Siège social :

Immeuble SEDDAS, RN 193

20600 Furiani (Haute-Corse)

* Nouveau Siège social :

Résidence Le FAUSTINA, Bâtiment A

Hameau de Casevecchie,

20200 Ville Di Pietrabugno (Haute-Corse)

Suivant délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 15/11/2017, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à Résidence Le FAUSTINA, Bâtiment A, Hameau de Casevecchie, 20200 Ville di Pietrabugno, à compter de cette date. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention.

Murs De Paris

SC au capital de 192.934 euros

Siège social :

55, Rue de Clignancourt, 75018 Paris

752 288 035 RCS Paris

L'AGE du 26/11/2017, a transféré le siège social à Acellasca, 20166 Pietrosella à compter du 26/11/2017.

Objet : Acquisition, aménagement, administration, location de tous biens immobiliers. **Durée :** jusqu'au 19/06/2111. Immatriculation au RCS de Ajaccio. Mention au RCS de Paris.

SOFYAN

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège social : 27, rue Cardinal Fesch

20000 Ajaccio

830 817 193 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 08/11/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SOFYAN a décidé de transférer le siège social du 27 rue Cardinal Fesch, 20000 Ajaccio au Lieu-Dit Pernicaggio, Favagiolo et Bruno, Centre Commercial Atrium, 20167 Sarrola-Carcopino à compter du 08/11/2017, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

TERRA PORRA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1200 euros

Siège social : 8, Villa Spontini

75116 Paris

812 126 977 RCS Paris

MODIFICATIONS

L'AGE du 7/11/2017 a décidé le transfert du siège social lieu-dit Serra, 20137 Porto-Vecchio, et de modifier l'article 4 des statuts. La Société seradésormais immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Gérance : Emmanuel VILLETTE, 8 Villa Spontini, 75116 PARIS.

ISULA PRO PIETROTTI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : RN 193, Ardisson,

20600 Furiani

82786987600017

Aux termes d'une décision en date du 16 novembre 2017, l'associée unique a décidé :

- de transférer le siège social RN 193, ARDISSON, 20600 FURIANI au Résidence Plein Sud, 4 Avenue Paul Giacobbi, 20200 BASTIA à compter du 16 novembre 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

SCI JACQUADA

SCI au capital de 114000,00 Euros

Le Ray Haut, 24380 Cendrieux

513765321 R.C.S. Périgueux

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/10/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au Castellettu, 20167 ALATA, à compter du 26/10/2017. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : **Objet :** La propriété, la gestion l'administration et la construction de tout immeuble **Durée :** 99 ans **Gérance :** Monsieur Jean-François Rémi Palmade, demeurant Castellettu, 20167 ALATA.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux.

DALIA INGENIERIE

SAS au capital de 8000 €

Siège social : 2, bd Fellen,

Quartier Saint André, 13016 Marseille

503 765 554 RCS de Marseille

L'AGE du 21/11/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 51, route du Vittulo, 20000 Ajaccio, à compter du 21/11/2017 **Président :** M. MARCELIN David, demeurant 51, route du Vittulo, 20000 Ajaccio **Directeur Général :** M. DE CERTAINES Alexandre, demeurant 3, bd Bernard Vergé, 13013 Marseille. Radiation au RCS de Marseille et réimmatriculation au RCS d'AJACCIO.

I.D.B. CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 1.000 euros

Siège social : Route de Calvi,

Lieu-dit Giunchello, 20167 Afa

RCS Ajaccio 531 748 226

Aux termes d'une délibération en date du 13/11/2017, l'AGE des associés de la SARL I.D.B. CONSTRUCTIONS a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Route de Calvi, Lieu-dit Giunchello, 20167 AFA au Lieu-dit Marincaggi, Chemin de Petra, Agosta Plage, 20166 ALBITRECCIA à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SAS MARIE A TOUS PRIX

Au capital de 2.000 euros

La Vadina - 20242 Pietroso

RCS Bastia 811 036 656

L'AGE du 01/07/2017 a décidé de transférer le siège social à : Immeuble Paolini - ZI Migliacciario - 20243 Prunelli di Fiumorbo avec date d'effet au 01/07/2017 modifiant ainsi l'article n°4 des statuts. Mention sera faite au RCS de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

OBJECTIF HYGIENE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 4000 euros

Porté à 14.000,00 euros

Siège social : Strada Romana,

20240 Ghisonaccia

RCS Bastia 810 594 788

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 23 octobre 2017, enregistrée à la recette des impôts de BASTIA le 14 novembre 2017, Dossier 201733360, référence 2017A01509, a décidé d'augmenter le capital social de 10.000,00 euros par compensation de créances liquides et par compensation de compte courant d'associé, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Quatre mille euros (4000 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Quatorze mille euros (14.000,00 euros).

Pour avis, La Gérance.

N° 37

**Sébastien SEBASTIANI**

Avocat à la cour
35, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr**ORIZONTE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Lumio, 20260 Calvi
408 014 942 RCS Bastia

AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 05 juillet 2017 que cette dernière a approuvé les termes du contrat d'apport du 05 juillet 2017 enregistré à Bastia, aux termes duquel Monsieur Jean PAOLINI.

A fait apport à la Société ORIZONTE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622 euros, Lumio, 20260 CALVI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 408 014 942 RCS BASTIA, d'un fonds de commerce de camping caravaning, exploité Monte Ortu, 20260 LUMIO et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 313 719 171 RCS BASTIA.

Cet apport sus-désigné évalué à 290.000 euros a été consenti net de tout passif. Il a été rémunéré moyennant l'attribution à l'apporteur à titre d'augmentation de capital de 19.029 parts sociales de 15,24 euros de nominal émises par la Société ORIZONTE. En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié de la façon suivante :

"ARTICLE 6 - Capital social

Il a été apporté au capital de la Société :

- Lors de la constitution, une somme de 7622 euros ;

- Lors de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 05/07/2017, le capital social a été augmenté de 290.000 euros par voie d'apport consenti par : Monsieur Jean PAOLINI des biens décrits et évalués ci-après : Fonds de commerce de camping et caravaning.

Le capital social est fixé à la somme de 297.622 euros.

Il est divisé en 19.529 parts sociales de 15,24 euros l'une, numérotées de 1 à 19.529, libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs droits, à savoir :

- Madame Aline KAUFFMANN PAOLINI à concurrence de 125 parts, numérotées 1 à 124, ci, 125 parts.

- Monsieur Jean PAOLINI à concurrence de 19.154 parts, numérotées 125 à 250 et 501 à 19.529, ci, 19.154 parts.

- Monsieur Pierre Paul PAOLINI à concurrence de 240 parts, numérotées de 251 à 490, ci, 240 parts.

- Monsieur Raphaël PAOLINI à concurrence de 10 parts, numérotées de 491 à 500, ci, 10 parts.

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes libérées intégralement".

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 38

**PHARMACIE MURACCIOLE BRIZI**

SELARL au capital de 676.568,74 €
Siège social : Borgo Revincio
20290 Borgo
399 049 840 RCS Bastia

Suivant AGE du 10/11/2017, il a été décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 422.434,59 € pour le ramener ainsi à 254.134,15 € par voie de rachat par la Société puis annulation de 2 271 parts sociales, à compter du 13/11/2017, et il a été pris acte de la démission de Madame Pierrette MICHELI veuve MURACCIOLE de ses fonctions de cogérante à compter du 13/11/2017.

Anciennes mentions : Capital social : 676.568,74 € **Gérants(s) :** Madame Isabelle BRIZI épouse MURACCIOLE demeurant 41 Boulevard Paoli - 20200 BASTIA, Madame Pierrette MICHELI veuve MURACCIOLE demeurant Borgo Revincio - 20290 BORGIO.

Nouvelles mentions : Capital social : 254.134,15 € **Gérant :** Madame Isabelle BRIZI épouse MURACCIOLE demeurant 41 Boulevard Paoli - 20200 BASTIA. Dépôt légal au RCS de Bastia.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 39

MISE EN LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 20 novembre 2017, la SARL STATION-SERVICE DES PADULE, Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 390 900 421, dont le siège social est situé chez la SA CANAZZI & FILS, Lieu-dit Campometa - RN 193 - 20600 FURIANI, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Baptiste CANAZZI, a donné en location-gérance à la SASU AUTO EXPRESS CORSE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 €, dont le siège social est sis Lieu-dit Les Padule - RN 197 - 20260 CALVI, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, représentée par son Président Monsieur Adrian POP, un fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et assimilés, et de fourniture de produits et services à la clientèle, exploité Lieu-dit Les Padule - RN 197 - 20260 CALVI, à compter du 1er décembre 2017.

Le contrat est conclu pour une durée de trois années, soit jusqu'au 30 novembre 2020, puis se renouvellera, le cas échéant, d'année en année par tacite reconduction, faute pour l'une des parties d'y mettre fin par lettre recommandée AR 6 mois à l'avance.

Pour insertion unique.

N° 40

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 01/11/2017, il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à VELONE ORNETO en date du 04/10/2012, pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction, entre : Monsieur Ange FANI, Orneto, 20230 VELONE ORNETO au profit de Monsieur Alessandro CIURLIA, Orneto, 20230 VELONE ORNETO portant sur un fonds de commerce de : Restauration traditionnelle sis et exploité au Orneto, 20230 VELONE ORNETO

Pour unique insertion.

N° 41

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes
Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial,
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85
Fax 04.95.32.13.35

Mail : pellegrini.albert@wanadoo.fr**LOCATION-GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2017 fait à BASTIA, La société SODEX, SARL au capital de 200,00 euros, dont le siège social est 1 Rue St Erasme - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 527 947 436. **A confié à :** La Société BLACK SHEEP, SARL au capital de 10.000,00 €, dont le siège social est : Les Collines Résidence Saint-Barth 20260 BIGUGLIA, immatriculée au RCS de BASTIA, sous le n° 831 360 540. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Débit de Boissons 4ème catégorie, pub, snack, taverne, café-concert, salon de thé, glacier. Situé à 1, Rue Saint Erasme - 20200 - BASTIA, connu sous le nom de "O'CONNORS" ; Pour une durée de 1 an à partir du 01/09/2017 et renouvelable par tacite reconduction ; Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé BLACK SHEEP, Le locataire-gérant.

N° 42

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09-11-2017 à Poggio Mezzana, enregistré au Service des Impôts de Bastia le 23/11/2017, dossier 2017 34292, Ref 2017 A 01560, - Monsieur Frédéric BERNARDINI, demeurant Hameau de Carbonaccia, 20230 VELONE ORNETO, né le 09/05/1971 à BASTIA (2B), de nationalité française, célibataire, immatriculée au RCS de BASTIA 398 853 275.

A confié à :

- La société BERNARDINI TP, SARL au capital de 1.000,00 euros, dont le siège est fixé L'Avidanella, Levole Sottane, 20230 POGGIO MEZZANA, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, représentée par M. Frédéric BERNARDINI, son gérant.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de travaux publics situé à Velone Orneto, 20230 SAN NICOLAIO. Pour une durée de 3 ans à compter du 09/11/2017 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé, Le locataire-gérant.

N° 43

AVIS UNIQUE DE GERANCE

Suivant contrat de gérance libre signé à Serra Di Ferro en date du 01/05/2015, enregistré au SIE d'Ajaccio le 08/06/2015, Bord. 2015/385, Case 6, Ext 986, il avait été décidé entre la Société "ASPHODELE", loueur, et la Société "L'ESCALE SUR LA PLAGE", preneur, une location donnée en gérance libre d'un fonds de commerce d'hôtel-restaurant, sis lieu-dit porto Pollo 20140 SERRA DI FERRO, identifié sous le numéro SIREN 519 575 385, venant à terme au 31/12/2016. Les parties ont décidé en date du 04/11/2016 de renouveler ledit contrat à compter du 1er janvier 2017 pour finir le 31 décembre 2019. La société "L'ESCALE SUR LA PLAGE", exploitera pour son commerce personnel le fonds de commerce objet de la présente location, et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour Avis,

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 44

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2017, les associés ont décidé à l'unanimité de changer de gérant, de changer de dénomination sociale et de transférer le siège social de la SARL "EUROPE DISTRIBUTION COMPETITION", au capital de 150.000 €, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 494 523 756

1° Changement de Gérant : Mr CALLE Serge démissionnaire de ses fonctions de gérant avec effet au 15/11/2017, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant

*** Ancienne mention :**

Le gérant de la société est Mr CALLE Serge, né le 26/04/1949 à Avranches (50), demeurant 10 allée des Pins, 30660 Gallargues-le-Montueux

*** Nouvelle mention :**

Le gérant de la société est Mr FORNARI Mario, né le 8/05/1970 à Turin (Italie), demeurant Les Villas de Barbicaja, Bât.A, 8 boulevard Tino Rossi, 20000 AJACCIO

2° Changement de dénomination sociale :

Il a été procédé lors de l'assemblée du 15/11/2017 à un changement de dénomination sociale.

*** Ancienne mention :**

La dénomination est : EUROPE DISTRIBUTION COMPETITION

*** Nouvelle mention :**

La dénomination de la société est : SPORTECH FRANCE

3° Transfert du siège social :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé : 10 allée des Pins - 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé Les Villas de Barbicaja, Bât.A, 8 boulevard Tino Rossi, 20000 AJACCIO

Pour avis, Le gérant.

N° 45

FIN DE MANDAT

Par ordonnance du 19 juillet 2017, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bastia, a mis fin au mandat de, Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, désigné en qualité d'Administrateur provisoire de la SARL Corsica Jet Loisirs, domiciliée lieu-dit « La Mora » - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi.

OB AZUR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social :
9, Avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
RCS Bastia 538 694 811

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 10/11/2017, il a été décidé de :

- Nommer en qualité de Président, M. Jean Louis ALBERTINI, né le 07/04/1952 à SAN MARTINO DI LOTA [2B] demeurant 9 Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA, en remplacement de M. François ALBERTINI, démissionnaire, à compter de ce jour.

L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. François ALBERTINI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Jean Louis ALBERTINI.

- Nommer en qualité de Directeur général, à compter de ce jour, M. Jean-Louis ALBERTINI, né le 21/03/1979 à BASTIA [2B] demeurant Domaine de Lorello, Route Moyenne de Corniche, 20166 GROSSETO-PRUGNO.

Pour avis, Le Président.

N° 47**SOCIETE D'EXPLOITATION U ROSU MARINU**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Pianiccia
20240 Solaro
800 383 499 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2017 avec effet au 01/09/2017, l'associée unique a décidé de :

- De remplacer la dénomination sociale "SOCIETE D'EXPLOITATION U ROSU MARINU" par "RINALDI AL" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier l'objet social avec :

L'extension à l'activité d'acquisition, de création et d'exploitation de tous fonds de commerce de restauration traditionnelle, snack, pizzeria et gîtes ruraux et de toutes activités connexes ou similaires ainsi que l'activité de gestion et de location de salles pour des événements de courtes durées.

La suppression de l'exploitation de la branche d'activité SNACK à l'enseigne U ROSU MARINU. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 48**A SMACHJERA**

Au capital de 7622 euros
Siège social :
Zone d'Activité, RN 193
20235 Castello di Rostino
RCS Bastia 424 972 859

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 novembre 2017, il a été pris acte d'étendre l'objet social de la société à compter du 15 novembre 2017 à toutes opérations industrielles, commerciales, économiques, financières, civiles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis.

LE BETON DESIGN

SAS au capital de 1.500 €
Porté à 16.000 €
Siège social : 2, Voie Romaine
20137 Porto-Vecchio
810 136 994 RCS Ajaccio

Du procès-verbal de l'AGE en date du 31/08/2017 décide de :

- Augmenter le capital d'une somme de social de 14.500 euros pour le porter à 16.000 euros,

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à Mille cinq cents (1500 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à SEIZE MILLE (16.000) €uros.

- Transférer le siège social et l'établissement principal de 2 Voie Romaine, 20137 PORTO-VECCHIO à Avenue de Bastia, 20137 PORTO-VECCHIO [commune de Porto-Vecchio] à compter de ce jour.

- De nommer, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée et à compter de ce jour, M. Thierry Yves René SANCHEZ, demeurant 2, Voie Romaine, 20137 PORTO-VECCHIO,

Pour avis, Le Président.

N° 50**LES VOLTIGEURS**

Société Civile de Moyens
Au capital de 1200 euros
Siège social :
Chez Mr LESCOBES Raymond
Tallone - 20270 Aléria
RCS Bastia 789 209 608

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 21 juillet 2017, il résulte que :

1 - Monsieur CARDOSI Jean André, demeurant Lotissement du Phare - 20230 SAN GIULIANO a été nommé en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Raymond LESCOBES, démissionnaire.

2 - Aux termes de la même délibération en date du 21 juillet 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du "Chez Monsieur Raymond LESCOBES, TALLONE - 20270 ALERIA" au "Chez Monsieur Jean-André CARDOSI - Lotissement du Phare - 20230 SAN GIULIANO" à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Gérant.

N° 51**J.DECO**

SARL au capital de 8000 €
Siège social : RN 193, Baléone,
Sarrola-Carcopino, 20167 Mezzavia
519 718 563 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 27/11/2017 a décidé de modifier l'objet social de la société qui devient : La vente, la pose, l'achat en gros, semi-gros, détail, de cuisines, salles de bains, carrelages, mobiliers de rangement, appareils électroménagers, vidéo hi-fi et d'une manière générale de tous biens d'équipement de la maison et toutes prestations de services y afférentes. L'achat, la vente, la pose d'articles de menuiserie (fenêtres, volets, châssis coulissants, portes d'intérieur et d'extérieur, portail.....

Modification au RCS d'Ajaccio.

SCI PLAGE DE STAGNOLA

Société Civile au capital de 1.000 €
Siège social : 80 Avenue Kléber
75016 Paris
824 515 613 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 2 novembre 2017, l'AGE a décidé de nommer pour une durée illimitée Mme Kirssis ANTONIETTI demeurant Résidence Diamant 1, Entrée A, Place de Gaulle, 20000 AJACCIO en remplacement de Mme Vanina FABIANI démissionnaire de transférer le siège social à l'adresse suivante : LIEU-DIT STAGNOLE, 20166 PIETROSELLA.

Pour information :

Objet social : Acquisition de tous biens et droits immobiliers y compris souscription ou acquisition de toutes actions obligations gestion, entretien, mise en valeurs desdits biens ou droits mobiliers ou immobiliers ainsi que réalisation de tous travaux de transformation....

Durée : 99 années, jusqu'au : 21 décembre 2115. La société sera immatriculée au greffe de Ajaccio.

N° 53**" KARMA'N KO FINANCES "**

SARL au capital de 610.000 €,
Siège social : Lieu-dit Canavaggia
20146 Sotta
789 162 369 RCS Ajaccio

Suivant décisions des associés en date du 27/10/2017, et décisions du Président en date du 08/11/2017, il a été décidé de :

- De transformer la société en Société par Actions Simplifiée, cette modification n'a entraîné ni la création d'une nouvelle personne morale, ni la modification de la durée, de l'objet ni du capital social, **Agrément :** Les cessions d'actions sont libres, chaque action donne droit au vote,

- De nommer en qualité de Président de la société sous sa nouvelle forme, Laurence RAFFAELLI née APPIETTO demeurant Lieu-dit Canavaggia 20146 Sotta,

- d'augmenter le capital social d'un montant de 325.225 € afin de porter ce dernier à 935.225 €.

N° 54**#BPBE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 45.000 €
Siège social : 5, rue du Cloître
20200 Bastia
814 451 258 R.C.S. Bastia

Aux termes d'un PV des décisions unanimes des associés du 06/11/2017, il a été décidé de nommer en qualité de membre du Comité stratégique Mme Serena BATTISTINI demeurant 5 rue du Cloître - 20200 Bastia, M. Romain LARA demeurant 5 rue du Cloître - 20200 Bastia et la société APICAP SAS sise 2 rue Goethe - 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 438 749 962.

Aux termes d'un PV des décisions du Président du 06/11/17, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 22.500 euros par création d'actions nouvelles, portant le capital à 67.500 euros. Les statuts sont modifiés en conséquence. Dépôt légal au RCS de Bastia.

**SARL FILITOSA**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 €
Siège social : Les Terrasses de Vignola
20137 Porto-Vecchio
495 196 370 R.C.S. Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 2017, les associés ont décidé de transformer la Sté en SAS, d'actualiser la forme dans la dénomination et de nommer président Mr Thomas Fourtané dmt 25 rue Saintonge à 75003 [ancien gérant].

Transmission des actions : Agrément préalable de l'ensemble des associés dans tout les cas.
Assemblées : Chaque actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre associé porteur d'un pouvoir, ou en personne ; Il dispose d'un nombre de voix égal à son nombre d'actions.

N° 56**MODIFICATION STATUTAIRE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire, le 15 septembre 2017 a été constatée la modification suivante des statuts de la société dénommée "ITAL'3 HABITAT", dont le siège social est à BASTIA (20600), RN 193, immatriculée au RCS de BASTIA (Haute-Corse) sous le numéro 418.128.443, les associés ont accepté la démission de Monsieur Antoine LUCIANI et agréé Monsieur Enguerran LUCIANI demeurant à BASTIA (20200) Rue Chanoine Colombani, Résidence l'Aiglon A, pour le remplacer en qualité de gérant.

Pour avis,
Le gérant.

AVIS DE CESSION**N° 57****AVIS**

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 23/11/2017 enregistré le 23/11/2017 au Service des Impôts des Entreprises de BASTIA, bordereau numéro 2017 34198, case numéro 01558, la société U SPUNTINU, au capital de 1000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 822367215, domiciliée 1680 AVE DE RASIGNANI, ESPACE VALROSE, 2029 BORGO représentée par MME MATHILDE ORSINI, a cédé à la société U SPUNTINU, au capital de 1000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro EN COURS, domiciliée 1680 AVE DE RASIGNANI, ESPACE VALROSE représentée par M. MARCHIONI PATRICK, un fonds de commerce de PETITE RESTAURATION SNACKING ORGANISATION ET GESTION D'EVENEMENTIELS sis et exploité 1680 Ave de RASIGNANI, ESPACE VALROSE, 20290 BORGO, comprenant clientèle, droit au bail, immobilisation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 09/11/2017.

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 25000 Euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions élection de domicile est faite tant pour la correspondance et le renvoi des pièces que pour la validité à 1680 ave de rasingnani, espace valrose, 20290 borgo.

Pour unique insertion,

N° 58

MONTIER ACQUA BLUE

Société Civile Immobilière

Au capital de 1526 euros

Siège social :

Immeuble Le Fiumorbu

20240 Ghisonaccia

Siège de liquidation : Cz SARL Montier

Technologie, Marfisola

20243 Prunelli di Fiumorbo

448 795 948 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 octobre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur MONTIER Éric Serge, demeurant 20240 Ghisonaccia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Cz SARL MONTIER TECHNOLOGIE, MARFISOLA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 59

RMB,

Rénovation, Maçonnerie Balanine

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Ldt "I Tejelle" Lozari

20226 Belgodère

827492554 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 Novembre 2017 :

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 Novembre 2017 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur FRANCE-SCHI Ange-Marcel, demeurant Ldt "I Tejelle" Lozari, 20226 BELGODERE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Ldt "I Tejelle" Lozari, 20226 BELGODERE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 60

M.M.F PANIFICATION

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 22.867,35 euros

Siège : 3, Cours Paoli, 20250 Corte

Siège de la liquidation :

Quartier St Joseph,

1, Rampe des Zouaves

20250 Corte

384 088 175 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30/09/2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr François BALDACCI, demeurant Quartier St Joseph, 20250 CORTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Quartier St Joseph, 1 Rampe des Zouaves, 20250 CORTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 61

SARL « M.J.J.S.**LA MAISON DU CADEAU »**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244,90 €

Dont le siège social est situé,

Chez Mme BUBBIO Marie

Avenue Maréchal Moncey - Bât C

20090 Ajaccio

RCS : Ajaccio B 378 966 329

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la SARL "M.J.J.S. LA MAISON DU CADEAU", en date du 15 septembre 2017, et tenue au siège social a décidé la dissolution anticipée de la société SARL "M.J.J.S. LA MAISON DU CADEAU" à compter du 30 septembre 2017.

Elle a nommé aux fonctions de liquidateur Madame Marie Dominique BARBOLOSI ép. BUBBIO demeurant à cet effet Avenue Maréchal Moncey Bt. C - 20090 AJACCIO, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Avenue Maréchal Moncey - Bt. C - 20090 AJACCIO, siège social de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le gérant.

N° 62

M.M.F PANIFICATION

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 22.867,35 euros

Siège : 3, Cours Paoli, 20250 Corte

Siège de la liquidation :

Quartier St Joseph,

1, Rampe des Zouaves, 20250 Corte

384 088 175 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 30 Septembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François BALDACCI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 63

SARL « M.J.J.S.**LA MAISON DU CADEAU »**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244,90 €

Dont le siège social est situé,

Chez Mme BUBBIO Marie

Avenue Maréchal Moncey - Bât C

20090 Ajaccio

RCS: Ajaccio - B 378 966 329

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

L'assemblée générale des associés, réunie le 15 octobre 2017, au siège social, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame Marie Dominique BARBOLOSI ép. BUBBIO, liquidateur et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 64

**CORSE
CLIMATISATION SERVICE**

E.U.R.L. au capital de 8.000 €

Siège : Chiosu Di Simone

20214 Moncale

502124159 RCS de Bastia

Le 30/06/2017, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur et a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 30/06/2017. Radiation au RCS de Bastia.

N° 65

AVIS

Les associés de la SARL A.A.B. au capital de 3.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 808.561.112. dont le siège social est sis Avenue de la République - CALVI, réunis en AGE en date du 30/09/2017, ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Alizée BOUS-SARD gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 66

TREMONI

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ghisonaccia 20240

Sarl Montier - BP 4 - Route de La Mer

Siège de liquidation :

Cz Sarl Montier Technologie,

Marfisola

20243 Prunelli di Fiumorbu

797 896 727 RCS Bastia 20200

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 octobre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur MONTIER Éric, demeurant 20240 Ghisonaccia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Cz SARL MONTIER TECHNOLOGIE, MARFISOLA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 67

EURL AQUILA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

à associé Unique en liquidation

Au capital de 1.500 €

Siège : Cardetoli, Route de Cervione

20221 Cervione

750454134 RCS de Bastia

Aux termes d'une AGE en date à NICE du 13/10/2017, l'associé unique de la société a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Jean François ALBERTINI demeurant à NICE 06000, 1, Rue de Russie, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation à compter du 13/10/2017. RCS Bastia.

N° 68

AVIS

Les associés de la SARL SAUTY SERGE au capital de 900 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 510.493.216. dont le siège social est sis Villa Stella, Route de Galéria - CALENZANA réunis en AGE en date du 30/09/2017, ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Claudine SAUTY, gérante, a été nommée en qualité de liquidateur. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**2ème insertion****COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA****PROJET D'ALIENATION DU TRONÇON DE L'ANCIEN
CHEMIN RURAL SITUÉ ENTRE LE CHEMIN
DE GRANDINAJA ET LA ROUTE DE LA PORRAJA**

Le Maire de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA, par arrêté n°126 /2017 a prescrit l'enquête publique préalable à l'aliénation du tronçon de l'ancien chemin rural situé entre le chemin de Grandinaja et la route de la Porraja : Le Maire,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.161-1 et L.161-2 ;
Vu le Code Rural et de la pêche maritime dans ces articles L161-10, le 3ème alinéa de l'article L161-10-1 et dans la section 8 du même code les Articles R161-25, R161-26 et R161-27

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu la liste 2017 des personnes habilitées à remplir les fonctions de commissaire enquêteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé du **jeudi 30 novembre 2017 au jeudi 14 décembre 2017, soit pendant 15 jours consécutifs**, à une enquête publique préalable destinée à recueillir les observations du public sur le projet d'aliénation du tronçon de l'ancien chemin rural situé entre le chemin de Grandinaja et la route de la Porraja.

ARTICLE 2 : Monsieur **SIMONI Jean-Paul**, expert immobilier, est nommé en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Des mentions des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme l'enquête.
- Lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet, sauf à organiser un autre mode de consultation s'ils sont très volumineux.
- Un projet d'aliénation avec plan général des travaux projetés dans les environs
- Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- L'appréciation sommaire des dépenses
- Des annexes jointes au dossier.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, du jeudi 30 novembre 2017 au jeudi 14 décembre 2017 et seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux heures d'ouverture de la mairie à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier seront également librement téléchargeables sur le site internet de la Commune : <http://www.san-martino-di-lota.fr>.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Enquêteur, se tiendra à disposition du public dans les lieux cités à l'article 4 :

- jeudi 30 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 07 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 14 décembre 2017 de 15h00 à 17h30.

Des observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par voie postale avec la mention « à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur » à la Mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota.

Ces observations devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Elles peuvent également être formulées pendant toute la durée de l'enquête 24h/24h par voie électronique sur le registre dématérialisé et sécurisé via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/556>

ARTICLE 6 : Toute information sur le projet d'aliénation peut être obtenue auprès du Maire de la Commune de San Martino di Lota.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur et sera transmis par ses soins à monsieur le Maire avec ses conclusions, dans un délai maximum d'un mois.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également adressée par le Maire, dès réception, au Préfet du Département de Haute-Corse ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Ce dossier sera ensuite soumis pour avis au Conseil Municipal. Le public pourra consulter une copie de ce rapport et de ses commentaires, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune.

ARTICLE 7 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Haute-Corse quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de l'enquête.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affiches.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin ou des chemins concernés et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

ARTICLE 8 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée

- Commissaire enquêteur pour l'accomplissement des formalités lui incombant

- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia

- Monsieur le Directeur de la Direction départementale des Territoires et de la Mer.

Fait à San Martino di Lota,

Le 7 novembre 2017, et envoyé à la publication le 8 novembre 2017,

Le Maire,

Jean-Jacques Padovani.

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia - Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

**VENTE SUR ADJUDICATION
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****LE 18 JANVIER 2018 A 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE SAN GAVINO DI FIUMORBO (Haute-Corse)

Dans un immeuble élevé sur une parcelle de terre cadastrée :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
E	1088	Capanna Nova	1a 26ca

Les biens et droits immobiliers de l'état descriptif de division composant le lot numéro 1 : une pièce au rez-de-chaussée (faisant office de séjour et cuisine) et une pièce au premier étage, côté gauche (aujourd'hui trois pièces faisant office de salle d'eau WC et deux chambres) d'une superficie de 35,50 m2 Loi CARREZ

**LOT UNIQUE
MISE A PRIX : 6.000 €**

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE TRAVAUX****2ème Avis****1. Identification de l'organisme passant le marché :**

COMMUNE DE FIGARI - Mairie de Figari - 20114 FIGARI

Téléphone : 04 95 71 00 23 - Fax : 04 95 71 04 65

Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

2. Objet : Le marché a pour objet les prestations concernant les travaux de démolition, de transformations, de création et d'aménagement correspondant aux différents lots spécifiques à chaque type de travaux et définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour :

- La création d'un centre de loisirs sans hébergement par aménagement de l'école de Tarabuccetta,
- La réalisation d'une classe supplémentaire à l'école primaire de la commune de FIGARI.

3. Caractéristiques principales : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret du 25 mars 2016 N° 2016-360 relatifs aux marchés publics.**MAPA N° 2017 09 II**

Il concerne uniquement deux lots infructueux, suite à une absence de réponse, il s'agit des lots 8 Bardage de Façades et lot 9 Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire.

Aucune variante n'est autorisée.

4. Informations pratiques : Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises sur la plateforme de dématérialisation Kleko.com et en particulier le règlement de la consultation pour des informations complètes.

Date limite de réception des offres : soit en format papier soit au format électronique (<http://www.kleko.com/j>) avant le **Vendredi 15 décembre 2017 à 12h00.**

Délai minimum de validité des offres : 60 jours

5. Conditions d'attribution Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 60 points
- Critère 2 - Valeur financière 30 points
- Critère 3 - Délai de réalisation 10 points

La Commune de FIGARI se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, pour chaque lot évoqué, sera déclaré lauréat, le **candidat ayant obtenu la note la plus élevée**

6. Recours : Tribunal Administratif de BASTIA, Villa Montepiano, 20407 BASTIA,

Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.

Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

7. Date d'envoi à la publication : 24 NOVEMBRE 2017.

Pour extrait conforme, Le Maire, Joseph POMPA.

N° 72



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE N°43-17

Travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques des installations d'éclairage public de la Ville de Biguglia Secteur Collines - Ficabruna

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
Tél. 04.95.58.98.58/Fax. 04.95.30.72.87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Retrait gratuit du dossier de candidature sur le profil acheteur de la commune de BIGUGLIA : <http://www.achatspublicscorse.com>

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt des offres sous forme papier ou des offres électroniques via le profil acheteur de la commune de BIGUGLIA :

<http://www.achatspublicscorse.com>

Adresse à laquelle les demandes de participation doivent être envoyées :

Mairie de BIGUGLIA - BP 48
20620 BIGUGLIA

Intitulé : Travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques des installations d'éclairage public de la ville de Biguglia Secteur Collines - Ficabruna.

Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation : Travaux.

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : BIGUGLIA

Description succincte du marché : Réalisation de travaux de réhabilitation de modernisation des installations d'éclairage public.

Le périmètre porte sur environ :

- 4 armoires de commande.
- 200 points lumineux.

Classification CPV : 45316110-9

Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP] :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui

Options : non

Variantes : non

Quantité ou étendue du marché :

Le présent marché est prévu pour une durée de 3 mois, sans reconduction.

Cautionnement et garanties exigés :

Une avance peut être versée au titulaire si ce dernier n'entend pas y renoncer. Elle est limitée au minimum prévu par l'article 110 du Décret 2016-360 du 25/03/2016, soit 5% et son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le financement de l'opération est assuré par des fonds du ministère de la transition écologique et solidaire au titre de l'opération TEPCV et les ressources budgétaires propres de la ville de BIGUGLIA.

Le paiement s'effectue conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif.

Le paiement est effectué dans les délais indiqués au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Voir règlement de la consultation.

TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée conformément aux articles 27 et suivants du Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Enchère électronique : non

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 43-17

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 15 décembre 2017 à 12H00.

Les candidatures seront soit déposées de façon dématérialisée sur le site <http://www.achatspublicscorse.com> ou réceptionnées par courrier postal à Mairie de BIGUGLIA - BP 48 - 20620 BIGUGLIA avant le Vendredi 15 décembre 2017 à 12H00.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : Français

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres :

Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de BASTIA

Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Tribunal administratif de BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 28 Novembre 2017

N° 73



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFET DE HAUTE-CORSE

Agence Régionale de Santé de Corse
Direction de la Santé Publique et du Médico-Social
Service Santé Environnement Haute Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de Lugo, de Palmieri, de Figarella ainsi que des forages de Palombese, de Forci, de Cannelle, de Sainte Marie et de Levilla, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de Centuri, a été présentée par cette dernière. Cette autorisation a été délivrée par arrêtés préfectoraux PREF 2B/ARS/SE n°2017-41 et n°2017-42 en date du 03 novembre 2017. La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans ces arrêtés. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés. Ces arrêtés seront publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Un exemplaire sera déposé en mairie de Centuri où ils pourront y être consultés. En outre, pendant une durée minimale de deux mois, les arrêtés seront publiés par voie d'affichage en mairie de Centuri en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

N° 74



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Haute-Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'aménagement d'un réseau pluvial - Chemin d'Agliani sur la commune de Bastia a été présentée par la commune de Bastia. L'autorisation a été délivrée au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral n°2B-2017-11-16-006 en date du 16/11/2017. Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en mairie de Bastia et peut y être consultée. En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la mairie de Bastia en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Le Chef du Service, Eau-Biodiversité-Forêt,

P./ M. RENAUT,

Alain Le Borgne.

N° 75



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de Haute-Corse

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant l'alimentation en eau potable à partir de deux prises en rivière sur la commune de Occhiatana a été présentée par la commune de Occhiatana. L'autorisation a été délivrée au titre du code de l'environnement, par arrêté préfectoral n° 2B-2017-11-16-005 en date du 16/11/2017. Le pétitionnaire a été autorisé à procéder aux travaux suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, copie en est déposée en mairie de Occhiatana et peut y être consultée. En outre, pendant la durée minimale d'un mois, un extrait de l'arrêté est publié par voie d'affichage à la mairie de Occhiatana en vue de l'information des tiers et des propriétaires intéressés.

Le Chef du Service, Eau-Biodiversité-Forêt,

P./ M. RENAUT, Alain Le Borgne.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 76

Par jugement en date du 21/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

A Casa di Ghjulja [SAS]
2, rue de la Marine
20200 Bastia

Activité : Restaurant - Pizzeria
RCS Bastia : B 818 060 196, 2016 B 70
Date de cessation des paiements :
15/09/2017

Liquidateur :

SELARL BRMJ, [Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 77

Par jugement en date du 21/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Bioffe [SAS]
RN 198 - Casa Brasilia
20221 Santa Maria Poggio

Activité : Traiteur, restauration, épicerie bio
RCS Bastia : B 810 568 311, 2015 B 174
Date de cessation des paiements :
21/05/2016

Liquidateur :

SELARL BRMJ, [Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 78

Par jugement en date du 21/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Acqua Linda [SARL]
Résidence Palazzu III
Route de Saint André
20620 Biguglia

Activité : Travaux de plomberie et climatisation

RCS Bastia : B 751 101 676, 2012 B 210

Liquidateur :

SELARL BRMJ, [Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 79

Par jugement en date du 21/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Bati Pro [SAS]
Route Royale
Résidence Ondina
20600 Bastia

Activité : Construction second oeuvre

RCS Bastia : B 810 910 372, 2015 B 199

Liquidateur :

SELARL BRMJ, [Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

N° 80

Par jugement en date du 21/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Menuiserie du Montegrossu [SARL]
Hameau de Cassano
20214 Montemaggiore

Activité : Menuiserie, ébenisterie artisanale et semi industrielle

RCS Bastia : B 491 208 138, 2006 B 397

Liquidateur :

SELARL BRMJ, [Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 81

Par jugement en date du 21/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Délice du Nebbio [SARL]
Lotissement Mercuriu
Piaghja d'Oletta
Ld Chioso

"Cinderella" - 20232 Oletta

Activité : Restaurant [GR] - Débit de boissons 1ère catégorie

RCS Bastia : B 489 548 305, 2006 B 149

Date de cessation des paiements :

14/11/2016

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès

du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

INTERDICTION DE DIRIGER, GERER, ADMINISTRER

N° 82

Par jugement en date du 21/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de :

Cesari née Aoustet Antonia
Née le 04/03/1978 à Corte
[Haute-Corse]
Domiciliée : 28, Bis Cours Paoli
Rés. Serena
20250 Corte

RCS de Bastia : 453 695 595 [2004 A 120] - Radié
Gérante de la SARLU EURL TEMPI FA

Petite et grande restauration
22, Cours Paoli
20250 Corte

RCS Bastia : B 533 727 301 - 2011 B 338

Pour extrait,
SCP Nappi-Casanova,
Greffiers Associés.



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia 5G
eau de source
des montagnes corses

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 83

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 13 novembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :
Noël Guglielmacchi et SCI Holding Guglielmacchi ayant son siège social Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi

Forme : SCI

Inscrite au RCS : 538 478 389

Date de cessation des paiements :
12 Juin 2017

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire

Mandatitaire Judiciaire : Maître Bernard
Roussel - Résidence U Boscu d'Oru -
Pietranera - 20200 BASTIA

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandatitaire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 84

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 13 novembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Félix Galeyrand, Médecin,
ayant son siège social,

6, Avenue Piccioni, 20220 l'Île-Rousse

Forme : Félix N° SIREN 443 022 181

Activité : Médecin généraliste

Date de cessation des paiements :

13 Novembre 2017

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire

Mandatitaire Judiciaire : Maître Bernard
Roussel - Résidence U Boscu d'Oru -
Pietranera - 20200 BASTIA

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandatitaire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 85

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 13 novembre 2017, le Tribunal prononce la Clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Laetitia Aurore Jacqueline Tourneur épouse Mendella, ayant son siège social
Lotissement Campometta 92
20600 Furiani

Inscrite au RCS : 531 631 836

Pour extrait : Le Greffier.

N° 86

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 13 novembre 2017, le Tribunal prononce l'adoption de Plan à l'égard de :

Frédéric Simoni,
ayant son siège social
ACTI. Santé Humaine,
20253 Patrimonio

Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire

Mandatitaire Judiciaire : Maître Bernard
Roussel - Résidence U Boscu d'Oru -
Pietranera - 20200 BASTIA

Pour extrait : Le Greffier.

DERNIERES MINUTES

N° 87

SAS LA FABRICA 2B RCS Bastia 534 002 688

Aux termes de l'AGE du 30-10-2017, l'associé unique statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de Commerce a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Bastia,

Pour avis, le Président.

N° 88

AVIS

Constitution SSP à Ajaccio en date du 08-09-2017 de: MATRAM. Forme: SASU . Capital: 500 Euros. Siège: Rue Francois Coty-résidence les salines-Bt C7, 20090 Ajaccio. Durée: 99 ans. Présidence: Marc Antoine TRAMONI, Rue Francois Coty-Résidence les salines-Bt C7 20000 Ajaccio. Objet: Achat-revente de tout bien immobilier, fond de commerce, terrains. Prise de participations. Activités connexes. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. RCS: Ajaccio.

N° 89

AVIS

En application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la profession d'avocats, il a été constitué le 22 octobre 2017, une association d'avocats dénommée **TETRALEX** dont le siège est fixé au 16, Boulevard Hyacinthe de Montera à BASTIA (20200). Les avocats associés appartenant au Barreau de Bastia sont :

- Laurence GAERTNER DE ROCCA SERRA

- Valérie LELIEVRE

- Nathalie AIROLA

- Emmanuelle FABREGAT

Sur décision unanime de ses associés, l'association qui sera inscrite au Barreau de BASTIA, s'est placée sous le régime de la responsabilité professionnelle de chacun des associés au sens de l'article 124 du décret du 27 novembre 1991 modifié par le décret du 15 mai 2007.

En conséquence, la mise en cause de la responsabilité professionnelle de l'un de ses membres n'engagera pas celle des autres associés. Les initiales AARPI [Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle] suivront la dénomination de l'association.

Pour avis.

N° 90



Maître Antoine GRIMALDI,

Notaire soussigné,

Associé d'une Société Civile

Professionnelle dénommée

"Antoine GRIMALDI et

Jean-Yves GRIMALDI",

titulaire d'un Office Notarial ayant

son siège à Bastia (Haute-Corse),

2, rue Chanoine Colombani

DECLARATION D'INSAISSABILITE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, notaire à BASTIA, le 21 novembre 2017.

Une déclaration d'insaisissabilité de l'habitation principale a été effectuée par : Monsieur Félix Marie MORDICONI, carrossier, époux de Madame Maria Luz LINEIRAS, demeurant à BORGIO [20290] La Marana, Route de Pineto, BP 83. Né à LUCCIANA [20290] le 2 juillet 1956. Marié à la mairie de LUCCIANA [20290] le 31 août 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale est présent à l'acte.

Ce dernier exerçant actuellement la profession de carrossier et souhaitant bénéficier de cette disposition a requis le notaire susnommé d'établir un acte pour déclarer insaisissable ses droits, soit la totalité en pleine propriété, sur l'immeuble où est fixée sa résidence principale ci-après désignée, en application des dispositions de l'article L.256-1 du Code du Commerce :

Une villa sise A LUCCIANA (HAUTE-CORSE) 20290 Lieu-dit Pineto, Cadastree : Section AO N°18 Lieu-dit Pineto 00 ha 18 a 87 ca.

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques compétent.

Pour insertion.

Le notaire.

N° 91

LMF

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4000.00 €

Siège social : 8, Rue Colonel Feracci

20250 Corte

810 194 571 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2017, il résulte que :

- L'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 92

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle", le 10/11/2017 concernant la société **EURL ISULA DIS**. Il a été omis de préciser l'adresse de la nouvelle gérante, Mademoiselle Romagnoli Stéphanie, Lot Ricci, 20230 Santa Lucia di Moriani.

N° 93

LE RELAIS CAMPAGNARD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500.00 €

Siège social : 25, rue du Colonel Feracci

20250 Corte

820 051 274 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2017, il résulte que :

- L'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 94

SARL MAITRE CARRE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de : 500 Euros

Siège social : 9, Lot Santa Lucia

20600 Furiani

RCS Bastia 527 717 003

Aux termes d'une délibération en date du 15 septembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La gérance.

N° 95

2Art Naval

SARL au capital de 400 Euros

Siège social : Port Charles Ornano,

L'Amirauté, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 537 855 538

Aux termes d'une décision en date du 22/11/2017, l'associé unique a nommé en qualité de co-gérant M. Frédéric SCANU, demeurant Lieu-dit Forraccio, Piscia Rossa, 20167 AFA, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Pour avis,

La Gérance.

N° 96

SARL MACONNERIE PIERI

Au capital de 1000 Euros

Siege Social : Zone Artisanale

RT 50 - 20250 Corte

Aux termes de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 27 novembre 2017, il a été pris acte qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que les capitaux propres soit devenu inférieur à la moitié du capital social, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du nouveau code de commerce.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 97

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°60, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 24/11/2017 au 30/11/2017, n°6693. **Concernant** : "Cession de fonds de commerce entre l'EURL ELY'SA à la SARL ADBI". Il a été omis de préciser : "Tout commerce en l'espèce, vente de vêtements et accessoires de mode" Le reste sans changement.



PÉDAGOGIE

SENSIBILISER POUR QUE LA VIOLENCE NE SOIT JAMAIS BANALISÉE

À l'initiative du pôle égalité des chances de l'Académie de Corse, deux rencontres-débats ont eu lieu au sein de lycées ajacciens, dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre.

Elle avait 23 ans. Dans toute la Corse, le nom de Savannah Torrenti hante toujours tristement les mémoires. Un soir de printemps 2016, la belle jeune fille aux cheveux bruns s'est éteinte sous les coups de son ex-compagnon. Comme elle, aujourd'hui encore, en France tous les trois jours une femme voit sa vie injustement fauchée en plein vol.

C'est pour que les jeunes comprennent qu'il ne faut jamais accepter aucune forme de violence que le pôle vie scolaire et égalité des chances de l'Académie de Corse a souhaité organiser deux rencontres à Ajaccio, au lycée Finosello, le 24 novembre, et au Lætitia, le 27, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Afin de sensibiliser les lycéens à ce phénomène et plus largement à l'égalité entre hommes et femmes, des représentantes de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et la mère de la jeune Savannah, Mylène Jacquet, ont été invitées à venir échanger avec eux. Coura-

geusement, cette dernière est ainsi revenue sur la rencontre de sa fille avec celui qui deviendrait son tortionnaire. Puis, pudiquement, elle a évoqué les méandres d'une relation tourmentée dont l'acmé terrible s'est donc traduit par la mort de la jeune femme. «*Je veux dire aux jeunes qu'il faut vraiment faire très attention dans leurs relations, qu'il faut être très vigilant et qu'il faut parler et ne pas se laisser manipuler*», lance Mylène Jacquet en regrettant le fait que dans le cas de sa fille rien, ou si peu, n'avait transparu. Pour venir en aide à celles qui se trouvent dans des situations similaires que Savannah, elle a récemment créé une association. «*Ça m'a aidée moi-même à supporter ce qui est insupportable. Je veux apporter ma contribution dans ce combat contre les violences faites aux femmes*», livre-t-elle.

Devant les 32 élèves de la Seconde littérature et société du lycée Lætitia, deux représentantes de la section locale de la LDH sont par la suite revenues sur les combats qui ont eu lieu pour que les droits des femmes soient reconnus et ont présenté les enjeux actuels de l'égalité femmes - hommes. «*Il s'agissait de rappeler le cadre des droits, des notions comme dignité, liberté individuelle, et d'avoir un échange avec les jeunes qui allait de questions, d'inquiétudes, à des constats et des témoignage. Ce qui est ressorti, c'est la complexité des situations et la difficulté à en parler*», constate Elsa Renaut, la présidente de la section corse de la LDH.

À l'heure de la conclusion du débat, le silence dans la salle en dit long. En descendant les escaliers du Lætitia, quelques lycéens semblent troublés. D'autres visiblement révoltés. Pour la première fois, certains d'entre eux remarquent le banc rouge installé devant leur établissement au cours du week-end précédent, en hommage aux victimes de violences conjugales. Un banc couleur sang comme une piqûre de rappel. Pour que jamais les violences faites aux femmes ne deviennent une banalité. ■ Manon PERELLI

Photos Manon Perelli





ATHLÉTISME

LE PRÉSIDENT DU CAA AU PLUS HAUT NIVEAU FÉDÉRAL

Ancien président de la Ligue corse d'athlétisme, toujours président du Cercle athlétique ajaccien, Michel Huertas est à la tête de la commission nationale des courses hors stades à la Fédération française d'athlétisme. André Giraud, président de la Fédération lui a fixé une mission supplémentaire : faire le lien entre les clubs et la Fédération pour participer au développement de cette spécialité qui connaît un fort essor en Corse.

Propos recueillis par Michel MAESTRACCI

Comment êtes-vous arrivé dans l'univers de l'athlétisme?

Comme beaucoup de dirigeants, par nos enfants. En effet, mon fils a pratiqué l'athlétisme dès l'école primaire à l'Institut Saint-Paul à Ajaccio où enseignait Alain Le Moal, président fondateur du Cercle athlétique ajaccien. Ce passionné de sport m'a tout d'abord sollicité pour diriger des séances sportives au sein de l'école le samedi matin. Par la suite, il m'a confié les fonctions de secrétaire général du club. À son décès en 1984, le club m'a nommé président du Cercle athlétique.

Vous avez été président de la LCA, quel regard portez-vous sur votre action pendant vos mandats?

Placé à la tête de la Ligue corse d'athlétisme en 2000, mon mandat a été reconduit en 2004. En 2008, je n'ai pas souhaité effectuer un troisième mandat estimant qu'il ne faut jamais en faire un de trop. Mes huit années passées à la présidence de la Ligue m'ont beaucoup apporté. Mon action a été de faire évoluer notre manière de penser, notre façon d'envisager notre rôle de dirigeant, notre vision du partenariat et, plus généralement, notre action et notre image. J'ai eu beaucoup de chance lorsqu'on m'a confié la Ligue. La chance d'avoir des projets et d'en réaliser certains, de rencontrer une équipe et des dirigeants de clubs auxquels l'innovation n'a pas semblé un choix dangereux ou irréaliste.

Quel est votre rôle au niveau national pour le hors-stade. S'agit-il de la promotion des courses ou plutôt de l'organisation des compétitions?

C'est une lettre de mission qui définit le cadre et mon rôle au niveau national pour le «running» et toutes les pratiques hors-stade. Dans le contexte du projet fédéral, je me dois de veiller à la mise en œuvre des engagements relatifs au renforcement du soutien aux clubs ainsi qu'au repositionnement des pratiques «running», «trail», courses en montagne et marche nordique pour la réussite des clubs pris dans le cadre du développement des nouvelles adhésions. Il



L'ATHLÉTISME CORSE EN CHIFFRES

2016 : **1738** licenciés soit 0,57% de l'ensemble des licenciés de la FFA

58% sont des hommes **42%** de femmes

Répartition par catégories pour 2016 :

Masters (vétérans) **680** licenciés • Seniors 338

Eveil 145 • Poussins 142 • Minimes 103.

En 2017 : **1490** licenciés au 20 novembre

26 clubs (bientôt 27) soit : 11 clubs en 2A et 15 (bientôt 16) en 2B

Grand Bastia : **690** licenciés pour 10 clubs (moyenne 69 licenciés/club)

Grand Ajaccio : **434** licenciés pour 6 clubs ((moyenne 72 licenciés/club)

Porto Vecchio-Propriano : **285** licenciés pour 4 clubs (moyenne 72 licenciés/club)

Corte-Balagne-Plaine orientale : **106** licenciés pour 6 clubs (moyenne 18 licenciés/club)

MICHEL HUERTAS EN QUELQUES DATES

Président du Cercle Athlétique Ajaccien depuis 1984

Président du Comité d'athlétisme de la Corse du Sud de 1992 à 2006

Président de la Ligue d'athlétisme de Corse de 2000 à 2008

Membre du comité directeur de la FFA depuis 2003

Président de la Commission nationale des courses hors-stade de 2008 à 2012 et depuis 2017

Vice-président de la Fédération française d'athlétisme en charge du hors-stade de 2012 à 2016

Vice-président de la Fédération française d'athlétisme en charge du running et du développement des clubs depuis 2017

m'appartient aussi de veiller à la préparation des championnats de France hors-stade, en lien avec les organisateurs locaux et les services fédéraux.

André Giraud, le président de la FFA, vous a confié une mission auprès des clubs, en quoi consiste cette relation avec eux ?

Pour les clubs, ma mission consiste à veiller à la mise en œuvre des dispositifs innovants de soutien, avec une attention particulière à la mise en place d'un fonds d'aide aux projets innovants. Je m'occupe aussi d'assurer la bonne indemnisation des clubs pour leur participation aux championnats de France « élite » et « jeunes » ainsi que le renforcement des outils et services à destination des clubs.

Le succès du trail dans l'île est indéniable. Félix Antoniotti, le président de la Ligue corse d'athlétisme, envisage d'organiser des compétitions d'envergure nationale voire internationale. Sommes-nous prêts en Corse pour y parvenir ? Quels sont nos atouts ou nos handicaps ?

À mon sens, tout est possible dans une région comme la nôtre et tout particulièrement dans le domaine du hors stade. La Corse présente beaucoup d'atouts pour, par exemple, un championnat de France de course en montagne, de KV [Kilomètre Vertical] voire de trails ou de courses plus classique tels que le 10 km, le semi-marathon et le marathon. Mais avant tout, il convient de prendre connaissance des différents cahiers des charges édités par la Fédération française d'athlétisme qui définissent tous les contours de ces épreuves nationales. Le principal handicap pour la Corse est l'éloignement, mais il est facilement compensable par des aides financières des collectivités ou de partenaires à rechercher. La Martinique, par exemple, a bien organisé

le championnat de France de semi-marathon qui a connu un réel succès tant sportif que par la forte participation des athlètes de la métropole.

Le hors-stade est le point fort de la course à pied, mais il ne faut pas oublier la compétition sur piste. Les infrastructures en Corse sont-elles suffisantes pour permettre à des jeunes d'éclorre ?

Les infrastructures en Corse sont bien réparties (Ajaccio, Bastia, Corte, Lucciana, Propiano et Porto-Vecchio) mais ne sont pas d'égale valeur. Ces pistes méritent pour certaines un véritable « lifting » pour ne pas dire plus. La piste de Porto-Vecchio va prochainement être entièrement rénovée. Mais cela ne suffira pas pour accueillir de grands championnats sur piste, car là aussi des cahiers des charges les régissent et nous avons quelques lacunes en ce qui concerne les locaux obligatoires.

L'an passé, trois jeunes athlètes insulaires étaient sur la liste ministérielle. Que faudrait-il pour qu'ils accèdent à la sélection nationale ?

Il faut qu'ils bénéficient de conditions d'entraînement optimales grâce à des installations adéquates. De même, il serait souhaitable de leur aménager des horaires afin de leur permettre de programmer des séances d'entraînement régulières. De plus, des aides financières doivent être allouées aux clubs afin de permettre à leurs meilleurs athlètes de se confronter à ceux du continent pour parfaire leur expérience sportive.

Que voulez-vous rajouter ?

Fort de mon expérience acquise durant ces nombreuses années au sein des différentes instances de l'athlétisme, j'aime à remercier tous les athlètes, dirigeants et entraîneurs pour tout ce qu'ils ont su me donner et qu'ils donneront à ceux qui un jour nous remplaceront. Le sport est unique pour vivre des moments forts de joie et d'émotions. ■

La sélection de la rédaction

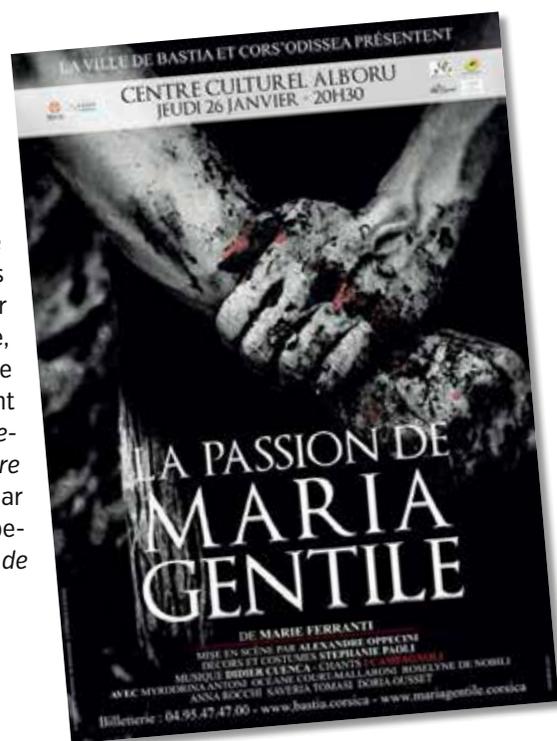
La passion de Maria Gentile

En 1769, lorsque la République de Gênes céda la souveraineté de la Corse à la France, Maria Gentile n'avait pas 20 ans. On sait peu de choses d'elle, sinon qu'elle habitait Oletta, dans le Nebbiu, et qu'elle avait un fiancé. En compagnie de cinq de ses camarades, le jeune homme fut dénoncé, arrêté et jugé pour conspiration et complot contre le roi [de France]. Ils furent condamnés à subir la question ordinaire et extraordinaire puis à être roués en place publique à Oletta. Le jugement stipulait par ailleurs que leurs dépouilles devaient être exposées et que nul ne devait, sous peine de mort, leur donner une sépulture. Maria Gentile brava cet interdit et n'hésita pas à revendiquer son geste, ce qui lui valut d'être surnommée l'Antigone corse. Toutefois, à la différence de l'héroïne de Sophocle, elle fut grâciée. Son histoire a inspiré la romancière Marie Ferranti dont c'est la première œuvre écrite pour le théâtre et qui, bien que n'aimant « pas excessivement la littérature engagée » a voulu, à travers ce personnage de Maria Gentile, « faire l'éloge de la désobéissance face à la barbarie et celui de la révolte, érigée en vertu ». Car « la civilisation a besoin d'Antigone ». Mais sa pièce, mise en scène par Alexandre Oppéini, avec Myrddrina Antoni dans le rôle titre, est « aussi une interrogation sur la nature de l'amour, sa vérité, ses exigences ».

Le 5 décembre, 20h30. Espace Diamant, Ajaccio. Rens : 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 14 décembre, 18h30. Spaziu Natale Luciani, CCU, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le 15 décembre, 21h. Centre culturel de Porto-Vecchio. ☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr



Corsican Quartet

Au commencement était le jazz manouche, et plus encore la guitare manouche qui a connu une vogue en Corse jusqu'à la fin des années 1970, notamment grâce aux frères Ferret, accompagnateurs de Django Reinhardt, qui ont passé de nombreux étés dans la région de L'Île-Rousse et se sont produits en compagnie des Frères Vincenti. Cette musique a bercé l'enfance de Fanou Torracinta et d'Arnaud Giacomoni, tous deux fils de guitaristes. Et c'est donc tout naturellement vers elle qu'ils se tourneront, lorsqu'ils décideront d'entamer une carrière musicale, l'un à la guitare soliste, l'autre à la guitare et au chant. C'est à Paris qu'ils rencontrent le contrebassiste William Brunard et fondent le Corsican Trio, prenant le pari de marier le swing de Django Reinhardt avec des chansons corses tirées notamment du répertoire de Charles Rocchi ou de Tony Toga. En 2014, à l'occasion de l'enregistrement de son premier album, le trio invite le violoniste Bastien Ribot. Ce qui aurait pu n'être qu'une collaboration exceptionnelle donnera in fine naissance au Corsican Quartet. Après 2 ans de tournée, la formation a enregistré un deuxième album, *Un altru mondu*, qu'elle invite à découvrir lors d'une série de concerts.

Le 7 décembre, 20h30. Centre culturel Alb'Oru. ☎ 04 95 47 47 00 & <http://www.bastia.corsica/>

Le 14 décembre, 20h30. Espace Diamant. ☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Le 16 décembre, 20h30. Salle Cardiccia, Migliacciaru. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr/



La photographie

En 2007, Catherine Graziani, comédienne, metteur en scène et co-fondatrice de la compagnie Théâtre Alibi lançait l'atelier Théâtre Mouvement Musique, destiné initialement aux élèves des classes à horaires aménagés « musique » et « danse ». L'expérience a duré 7 ans, donnant lieu chaque année à la création d'un spectacle associant étroitement théâtre, musique et mouvement. En 2014, l'atelier a changé de nom pour devenir le Groupe Divirioni, dont la composition se modifie chaque année. Il réunit des acteurs et musiciens professionnels et des adolescents, futurs acteurs, chanteurs ou musiciens autour de la création d'un spectacle théâtral et musical, dans des conditions professionnelles. C'est pour le Groupe Divirioni 4 que

Catherine Graziani a choisi de mettre en scène *La Photographie*.

Écrit en 1986, ce texte de Jean-Luc Lagarce organise les retrouvailles de sept personnes qui se sont perdues de vue depuis une quinzaine d'années. Se reconnaissent-elles ? Ont-elles plaisir à se revoir ? Qu'est-ce qui les relie ? Et qui sont-elles au juste ? Les informations sur les personnages et les situations sont distillées au compte-goutte. Le texte et la vidéo qui « interagit » avec les comédiens naviguent entre présent et passé, entre ici cette fois et là-bas la dernière fois.

Le 8 décembre, 21h. L'Aghja. ☎ 04 95 20 41 15 & aghja.com/





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 04 Décembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 Le programme écol'eau - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 A la courbe du fleuve - 14h35 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h10 Zikspotting - 17h15 Noob - 18h35 Makadam Kanibal - 19h15 Aiò à di Speluncatu - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Le programme écol'eau - 20h35 A la courbe du fleuve - 21h55 Zikspotting - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

Mardi 05 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 11h00 Zikspotting - 11h15 Makadam Kanibal - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 Concours de piano d'Epinal - 14h30 Black and wild - 16h40 Zikspotting - 17h05 Concours de piano d'Epinal - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Jusqu'à ma dernière cartouche - 20h30 Les canistrelli - 20h40 Concours de piano d'Epinal - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National



95

Bastia

Mercredi 06 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h35 Dj Aid, le canari - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Jusqu'à ma dernière cartouche - 13h30 Ci Ne Ma - 13h45 Zikspotting - 14h30 Adam Keshar - 15h25 Aiò à di Speluncatu - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 A la courbe du fleuve - 19h05 Dj Aid, le canari - 19h30 Nutiziale - 19h40 Dans la cour des marionnettes du Burkina - 21h00 Jean Racine - 21h45 Jusqu'à ma dernière cartouche - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

Jeudi 07 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Dans la cour des marionnettes du Burkina - 14h00 A votre Service - 14h30 Jean Racine - 16h55 Ci Ne Ma - 17h10 Associ - 17h40 Jusqu'à ma dernière cartouche - 18h25 Concours de piano d'Epinal - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Lettres du Pamir - 21h30 Black and wild - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Concours de piano d'Epinal - 0h00 Nutiziale

Vendredi 08 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h15 Jusqu'à ma dernière cartouche - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Aiò à di Speluncatu - 13h00 Makadam Kanibal - 13h40 Zikspotting - 14h30 Les canistrelli - 14h45 Le programme écol'eau - 15h10 Lettres du Pamir - 17h15 Zikspotting - 17h30 Jean Racine - 18h15 Dans la cour des marionnettes du Burkina - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Adam Keshar - 21h20 Dj Aid, le canari - 22h30 Nutiziale - 22h40 A la courbe du fleuve - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



**AGIR
PLUS**

**CHAUFFE-EAU
THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX
100% SUBVENTIONNÉS*!**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR corse-energia.fr



***Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.